



.....

Catalogue des prestations du distributeur EDF proposées aux clients et fournisseurs d'électricité

Identification : **NOP-CF 05E**

Version : **3.0**

Nombre de pages : **102**

.....

Version	Date d'application	Nature de la modification	Annule et remplace
1.0	05/07/04	Création	
2.0	01/04/06	Prise en compte des évolutions liées à la décision tarifaire du 23 septembre 2005 (TURP 2)	Version 1.0
3.0	04/08/2007	Prise en compte de la Décision du 19 juillet 2007 approuvant la proposition tarifaire relative aux prestations annexes à l'utilisation des réseaux publics d'électricité (publié au JO du 3 août 2007)	Version 2.0

• **Document(s) associé(s) et annexe(s)**

Sans objet

Résumé / Avertissement

Les prestations décrites dans ce catalogue sont proposées par EDF Gestionnaire de Réseau de Distribution (ou « distributeur EDF ») aux clients et fournisseurs d'électricité.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration continue de son offre, le distributeur EDF se réserve le droit d'apporter des modifications au contenu de ce catalogue pour prendre en compte les besoins des acteurs du marché ainsi que les évolutions techniques ou réglementaires. Ces modifications seront portées sur la version du catalogue figurant sur le portail Internet du distributeur EDF.

Les fiches descriptives des prestations figurant dans ce catalogue sont propriété du distributeur EDF. Chaque destinataire reconnaît que l'usage qu'il pourrait faire de ce document, ainsi que les conséquences en résultant pour lui ou tout autre tiers utilisateur, ne sauraient engager la responsabilité du distributeur EDF à quelque titre que ce soit.

Sommaire

Préambule	3
Structure des fiches	5
Tableau de synthèse des services proposés	6
Prestations proposées en fonction des segments	8
Tableau de synthèse des prix	11
Tableau des autres frais	15
Tableau de synthèse des majorations de prix hors heures ouvrées	16
Fiches prestations	17
Annexe : Évolutions du catalogue par rapport aux versions précédentes	102

Préambule

Ce catalogue constitue l'offre du distributeur EDF aux fournisseurs d'électricité et aux clients finaux en matière de prestations. Il s'applique à l'ensemble du marché non éligible et éligible, que les clients aient fait valoir ou non leur éligibilité.

Les prestations peuvent être demandées directement par le client final disposant d'un CARD (contrat d'accès au réseau de distribution) ou par le fournisseur pour le compte du client, dans le cas du contrat unique. Certaines peuvent également être demandées par un tiers, ou par le client final en contrat unique : cette précision est alors apportée dans les fiches correspondantes.

Les différentes familles de prestations

Ce catalogue distingue :

- les prestations de base couvertes par le barème d'acheminement,
- les prestations facturées à l'acte selon un barème basé sur les coûts engagés,
- les prestations facturées sur devis : il s'agit des prestations qui ne peuvent être standardisées. Les demandes effectuées en dehors du catalogue font également l'objet de devis.

Une option « express » est proposée pour certaines prestations : elle est accessible en fonction des disponibilités des équipes techniques locales.

Des frais sont appliqués par le Distributeur EDF dans les cas suivants :

- annulation tardive d'intervention, moins de 2 jours avant la date programmée : « frais de dédit »,
- intervention qui n'a pas pu être réalisée du fait du fournisseur ou du client final : « déplacement vain ».

Les prestations sont normalement réalisées les jours ouvrés (lundi au vendredi hors jours fériés) et heures ouvrées (définies selon les organisations locales). A titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, des interventions peuvent être programmées en dehors des heures ouvrées : elles donnent lieu à des majorations de prix reflétant les surcoûts de main d'œuvre engagés.

Note : le catalogue ne traite pas des prestations de redevances de location ou d'entretien de comptage dont les barèmes sont définis dans les textes réglementaires en vigueur¹.

Les principes de facturation

Les principes de facturation et d'évolution des niveaux de prix sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte réglementaire ou législatif, ou suite à la demande du régulateur.

L'option « express », proposée sur certaines prestations, fait l'objet d'une facturation qui s'ajoute au prix de la prestation, selon le « tableau des autres frais ».

Des majorations reflétant les surcoûts de main d'œuvre sont applicables pour les interventions le week-end ou hors heures ouvrées.

¹ Décision tarifaire du 23/9/2005

Les prestations de base

Elles ne font pas l'objet d'une facturation à l'acte. Leur coût est pris en compte dans le tarif d'acheminement.

Les prestations facturées à l'acte

Il s'agit des prestations les plus fréquentes qui ont pu faire l'objet d'une normalisation. Le prix de chaque prestation est basé sur des coûts moyens péréqués.

Les prix indiqués :

- sont exprimés « hors taxes » et concernent les interventions réalisées en heures ouvrées,
- ne comprennent pas les prix des matériels lorsque ces derniers doivent être fournis par le demandeur.

Les prix sont révisables sur la base des derniers indices réels suivants :

- pour 80% : indice ICHT – TS, identifiant INSEE 063021506 (coût horaire du travail tous-salariés - industries mécaniques et électriques).
- pour 20% : indice EBI, identifiant INSEE PVIS000400.

Les indices de référence sont les derniers indices réels connus au moment de la parution d'une nouvelle version du catalogue.

Le présent catalogue est établi sur la base des indices de septembre 2005.

Les prestations sur devis

Les devis sont construits sur la base :

- de coûts standard de main d'œuvre, fonction de la qualification des intervenants,
- de prix figurant dans un canevas technique pour les opérations standards,
- de coûts réels pour les autres cas.

Les canaux de facturation

Les prestations présentées dans le catalogue sont généralement portées sur la facture d'acheminement adressée au fournisseur. Toutefois, dans certains cas mentionnés au catalogue, ces services pourront être facturés directement au client final, ou au tiers qui effectue la demande (ex : fournisseur pour une demande qui ne concerne pas le périmètre de ses points de livraison, collectivité locale ...).

Les canaux d'accès

Les canaux d'accès pour exprimer les demandes de service sont précisés dans les fiches correspondantes du catalogue.

Les standards de réalisation

Les standards de réalisation indiqués correspondent aux délais d'intervention constatés actuellement exprimés en jours ouvrés (sauf mention contraire).

Structure des fiches

N° de la fiche, titre de la fiche et famille d'appartenance

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : interventions de même nature, regroupement au sein d'un même processus qualité...

Cible

Cette rubrique précise si le service s'adresse à un fournisseur et/ou un client final ou un tiers, ainsi que les segments concernés.

C1 = clients CARD (HTA)

C2 = clients HTA en courbe de charge et contrat unique

C3 = clients HTA profilés en contrat unique

C4 = clients BT > 36 kVA

C5 = clients BT ≤ 36 kVA

Description

Elle définit le service et présente les principaux actes associés.

Prestations élémentaires comprises

Cette rubrique définit le périmètre du service.

Facturation

Cette rubrique énonce les principes de facturation et les variantes possibles. Il est précisé si le service est couvert par le tarif d'acheminement, facturé au forfait, ou facturé sur devis.

La facturation des services figure sur la facture d'acheminement du client CARD ou du fournisseur auquel le point de livraison est rattaché, sauf mention contraire (cas de facturation directe au client ou à un tiers mandaté par le client).

Standards de réalisation

Cette rubrique énonce le délai sous lequel le service est rendu. Sauf mention contraire, les standards sont exprimés en jours ouvrés.

Certaines prestations offrent la possibilité d'une version « express » optionnelle et payante : celle-ci est proposée en fonction des disponibilités des équipes techniques locales.

Prix

Ils sont indiqués pour des interventions réalisées en jours et heures ouvrés. Les prix des matériels ne sont pas toujours compris, notamment dans le cas où c'est au demandeur de fournir ce matériel. Le cas échéant, cela est précisé sur la fiche.

Le prix de l'option « express » s'ajoute au prix de la prestation concernée.

Clauses restrictives

Sont précisées ici les éventuelles conditions restrictives du service.

Canaux d'accès

Ils indiquent par quel moyen le client et/ou le fournisseur peuvent demander la prestation.

Références contractuelles et réglementaires

Cette rubrique précise, le cas échéant, les principales références contractuelles ou réglementaires encadrant le service à la date de publication du catalogue.

Tableau de synthèse des services proposés

Famille	Prestations (Fiche associée)
Mise en service/ Résiliation	1 ^{ère} mise en service (suite raccordement) Fiche 100
	Mise en service (sur installation existante) Fiche 120
	Changement de fournisseur Fiche 130
	Résiliation Fiche 140
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement (C1-C4) Fiche 160
	Modification de puissance d'acheminement (C1-C4) (à distance / avec modification de couplage / avec changement de TC / avec ou sans coupure...) Fiche 170
	Modification de formule tarifaire ou de puissance d'acheminement (C5) Fiche 180
Conseils relatifs au contrat d'acheminement	Fourniture d'enregistrements de puissance pour optimisation tarifaire Fiche 190
Interventions pour impayés	Coupure Pose d'un limiteur de puissance Rétablissement Fiche 200
Transmission des données de relevé	Transmission périodique des courbes de charge Fiche 300
	Transmission mensuelle des index et puissances atteintes (C2-C4) Fiche 320
	Relevé et transmission d'index (C5) Fiche 340
	Relevé Spécial Fiche 360
	Transmission de données historiques à la demande Fiche 380
	Raccordement RTC pour télérelevé Fiche 390
Vérification d'appareils	Vérification des protections HTA Fiche 400
	Vérification des protections de découplage des groupes électrogènes Fiche 410
	Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage Fiche 415

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

Famille	Prestations (Fiche associée)
	Autres vérifications (suite à changement TCBT / TC HTA, vérification métrologique ou visuelle du compteur ...) Fiche 420
	Interventions sur compteur en propriété client Fiche 440
	Séparation de réseaux Fiche 460
Information réseau	Information sur incident en temps réel Fiche 500
	Information coupure pour travaux Fiche 550
Prestations liées à la qualité de fourniture	Engagements qualité de fourniture Fiche 600
	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture Fiche 620
Analyse technique	Rendez-vous téléphonique pour analyse technique Fiches 700
Branchements provisoires	Branchement de chantier Fiches 800
	Branchement forain, marché, manifestations publiques Fiche 820
Raccordements et modification de branchement	Raccordement Fiche 840
	Déplacement de compteur / Déplacement ou modification de branchement Fiche 860
	Déplacement d'ouvrages (autres que compteur ou branchement) Fiche 870
	Suppression du raccordement Fiche 880
Autres prestations	Modification des codes d'accès Fiche 900
	Enquête Fiche 920
	Intervention de courte durée Fiche 940

Prestations proposées en fonction des segments

		C1	C2	C3	C4	C5
Mise en service/ Résiliation	1 ^{ère} mise en service (suite raccordement) Fiche 100	X 100 A	X 100 A	X 100 A	X 100 A	X 100 B
	Mise en service (sur installation existante) Fiche 120	X 120 A	X 120 A	X 120 A	X 120 A	X 120 B
	Changement de fournisseur Fiche 130	X	X	X	X	X
	Résiliation Fiche 140	X 140 A	X 140 A	X 140 A	X 140 A	X 140 B
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement (C1-C4) Fiche 160	X 160	X 160	X 160	X 160	
	Modification de puissance d'acheminement (C1-C4) (à distance / avec modification de couplage / avec changement de TC / avec ou sans coupure...) Fiche 170	X 170 A	X 170 A	X 170 A	X 170 B	
	Modification de formule tarifaire ou de puissance d'acheminement (C5) Fiche 180					X
Conseils relatifs au contrat d'acheminement	Fourniture d'enregistrements de puissance pour optimisation tarifaire Fiche 190			X	X	
Interventions pour impayés	- Coupure - Pose d'un limiteur de puissance - Rétablissement Fiche 200	X 200 A	X 200 A	X 200 A	X 200 A	X 200 B
Transmission de données de relevé	Transmission périodique de courbes de charge Fiche 300	X 300 A	X 300 B			
	Transmission mensuelle des index et puissances atteintes (C2-C4) Fiche 320		X	X	X	
	Relevé et transmission d'index (C5) Fiche 340					X

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

		C1	C2	C3	C4	C5
	Relevé Spécial Fiche 360	X 360	X 360	X 360	X 360	X 360
	Transmission de données historiques à la demande Fiche 380	X	X			
	Raccordement RTC pour télérelevé Fiche 390	X 390 A	X 390 A	X 390 B	X 390 B	
Vérification d'appareils	Vérification des protections HTA Fiche 400	X	X	X		
	Vérification des protections des groupes électrogènes Fiche 410	X	X	X	X	X
	Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage Fiche 415	X	X	X		
	Autres vérifications (suite à changement TCBT / TC HTA, vérification métrologique ou visuelle du compteur...) Fiche 420	X 420 A	X 420 A	X 420 A	X 420 B	X 420 C
	Interventions sur compteur en propriété client Fiche 440	X	X	X	X	X
	Séparation de réseaux Fiche 460	X 460 A	X 460 A	X 460 A	X 460 B	X 460 B
Information réseau	Information sur incident en temps réel Fiche 500	X 500 A	X 500 A	X 500 A	X 500 B	X 500 B
	Information coupure pour travaux Fiche 550	X	X	X	X	X
Prestations liées à la qualité de fourniture	Engagements qualité de fourniture Fiche 600	X	X	X		
	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture Fiche 620	X	X	X	X	X
Analyse technique	RV téléphonique pour analyse technique Fiche 700					X
Branchements provisoires	Branchement de chantier Fiche 800	X 800 A	X 800 A	X 800 A	X 800 B	X 800 B
	Branchement forain, marché, manifestations publiques Fiche 820				X	X

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

		C1	C2	C3	C4	C5
Raccordements et modification de branchement	Raccordement Fiche 840	X	X	X	X	X
	Déplacement de compteur / Déplacement ou modification de branchement Fiche 860	X	X	X	X	X
	Déplacement d'ouvrages (autres que compteur ou branchement) Fiche 870	X	X	X	X	X
	Suppression du raccordement Fiche 880	X	X	X	X	X
Autres prestations	Modification des codes d'accès Fiche 900	X	X	X		
	Enquête Fiche 920		X	X	X	X
	Intervention de courte durée Fiche 940	X	X	X	X	X
		940 A	940 A	940 A	940 A	940 B

Tableau de synthèse des prix

Prix unitaire, en euros, hors taxes, heures ouvrées

Légende : NF : Non facturé

ND : Non disponible

D : sur Devis

		C1	C2	C3	C4	C5
Mise en service/ Résiliation	1 ^{ère} mise en service (suite raccordement) Fiche 100	138.02	138.02	138.02	138.02	35.69
	Mise en service (sur installation existante) Fiche 120	88.33	88.33	88.33	88.33	20.00
	Changement de fournisseur Fiche 130	NF	NF	NF	NF	NF
	Résiliation Fiche 140	104.90	104.90	104.90	104.90	0.00
Prestations liées à une modification contractuelle	Modification de formule tarifaire d'acheminement (C1-C4) - avec intervention simple - avec changement d'appareil Fiche 160	137.20 343.68	137.20 343.68	137.20 343.68	137.20 343.68	
	Modification de puissance d'acheminement (C1-C4) - à distance - avec intervention simple - avec changement de TC - avec modification de couplage - avec changement d'appareils Fiche 170	22.08 137.20 141.62 115.12 343.68	22.08 137.20 141.62 115.12 343.68	22.08 137.20 141.62 115.12 343.68	22.08 137.20 174.75 115.12 343.68	
	Modification de formule tarifaire ou de puissance d'acheminement (C5) 4 niveaux de prix : - niveau 1 - niveau 2 - niveau 3 - niveau 4 (selon l'option et le cas retenus). Fiche 180					26.91 40.05 48.43 113.09

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

		C1	C2	C3	C4	C5
Conseils relatifs au contrat d'acheminement	Fourniture d'enregistrements de puissance pour optimisation tarifaire Fiche 190			427.50	427.50	
Interventions pour impayés	Suspension de l'alimentation	102.46	102.46	102.46	102.46	38.00
	Limitation de puissance à 3000W	ND	ND	ND	ND	38.00
	Rétablissement Fiche 200	120.02	120.02	120.02	120.02	0.00
Transmission de données de relevé	Transmission périodique de courbes de charge					
	- hebdomadaires - mensuelles Fiche 300	10.85 par courbe NF	10.85 par courbe NF			
	Transmission mensuelle des index et puissances atteintes (C2-C4) Fiche 320		NF	NF	NF	
	Relevé et transmission d'index (C5) Fiche 340					NF
	Relevé Spécial Fiche 360	50.19	50.19	50.19	50.19	22.53
	Transmission de données historique à la demande Fiche 380	NF ou 10.85 <i>selon fiche</i>	NF ou 10.85 <i>selon fiche</i>			
	Raccordement RTC pour télérelevé Fiche 390	106.00	106.00	106.00	106.00	
Vérification d'appareils	Vérification des protections HTA					
	- réalisée par le distributeur - intervention du distributeur si réalisée par un tiers Fiche 400	460.38 287.08	460.38 287.08	460.38 287.08		
	Vérification des protections des groupes électrogènes					
	- réalisée par le distributeur - intervention du distributeur si réalisée par un tiers Fiche 410	592.88 287.08	592.88 287.08	592.88 287.08	592.88 287.08	592.88 287.08
	Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage					
	- réalisée par le distributeur - intervention du distributeur si réalisée par un tiers Fiche 415	725.38 353.33	725.38 353.33	725.38 353.33		

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

		C1	C2	C3	C4	C5
	Autres vérifications					
	- suite à changement TC BT / TC HTA,	141.62	141.62	141.62	ND	ND
	- vérification métrologique du compteur	242.89	242.89	242.89	242.89	242.89
	- vérification visuelle du compteur	ND	ND	ND	ND	26.91
	Fiche 420					
	Interventions sur compteur en propriété client					
	- synchronisation	22.97 par an	22.97 par an	22.97 par an	22.97 par an	
	Fiche 440					
	Séparation de réseaux	NF	NF	NF	NF	NF
	Fiche 460					
Information réseau	Information sur incident en temps réel	NF	NF	NF	NF	NF
	Fiche 500					
	Information coupure pour travaux	NF	NF	NF	NF	NF
	Fiche 550					
Prestations liées à la qualité de fourniture	Engagements qualité de fourniture					
	- bilan personnalisé continuité	265 par an	265 par an	265 par an		
	- bilan personnalisé qualité	1041.56 par an	1041.56 par an	1041.56 par an		
	- bilan standard	NF	NF	NF		
	- bilan semestriel	214.81 par an	214.81 par an	214.81 par an		
	Fiche 600					
	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	955.10	955.10	955.10	955.10	
	Fiche 620					
Analyse technique	RV téléphonique pour analyse technique					NF
	Fiche 700					

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

Branchements provisoires	Branchement chantier	D	D	D		
	- Non fixe isolé				184.77	184.77
	- Non fixe groupé (unitaire)				110.86	110.86
	- non fixe sur terrain pré-équipé isolé				127.09	127.09
	- non fixe sur terrain pré-équipé groupé (unitaire)				76.61	76.61
	- Fixe isolé				61.29	61.29
	- Fixe groupé (unitaire)				36.77	36.77
	- location coffret équipé C5				15.00	15.00
				/mois	/mois	
	- location coffret équipé C4				30.31	30.31
				/mois	/mois	
	Fiche 800					
	Branchement forain, marché, manifestation publique					
	- Non fixe isolé				184.77	184.77
	- Non fixe groupé (unitaire)				110.86	110.86
	- non fixe sur terrain pré-équipé isolé				127.09	127.09
	- non fixe sur terrain pré-équipé groupé (unitaire)				76.61	76.61
	- Fixe isolé				61.29	61.29
	- Fixe groupé (unitaire)				36.77	36.77
	- location coffret équipé C5				15.00	15.00
				/mois	/mois	
	- location coffret équipé C4				30.31	30.31
				/mois	/mois	
	Fiche 820					
Raccordements et modification de branchement	Raccordement	D	D	D	D	D
	Fiche 840					
	Déplacement de compteur / Déplacement ou modification de branchement	D	D	D	D	D
	Fiche 860					
	Déplacement d'ouvrages (autres que compteur ou branchement)	D	D	D	D	D
	Fiche 870					
	Suppression du raccordement	D	D	D	D	D
	Fiche 880					
Autres prestations	Modification des codes d'accès	84.74	84.74	84.74		
	Fiche 900					
	Enquête	75.08	75.08	75.08	75.08	22.53
	Fiche 920					
	Intervention de courte durée	87.23	87.23	87.23	87.23	22.53
	Fiche 940					

Tableau des autres frais

DÉSIGNATION	Segments concernés	SERVICES CONCERNÉS	DESCRIPTION	PRIX FACTURE (euros, hors taxes)
Intervention express	C5	Relevé spécial Modification de puissance Enquête	Tout rendez-vous demandé en version Express	27,04 (code 420)
Intervention express	C1-C4	Coupure Rétablissement Relevé spécial Modification de puissance Enquête	Tout rendez-vous demandé en version Express	44,17
Frais de dédit	C5	Toutes interventions programmées sur DISNET quel que soit le service	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	12,83 (code 406)
Frais de dédit	C1 - C4	Toutes interventions quel que soit le service	Frais correspondant à une annulation de rendez-vous prévu à moins de 2 jours ouvrés	22,08
Déplacement vain (déplacement sans intervention)	C5	Toutes interventions quel que soit le service	Rendez-vous manqué du fait du client ou du fournisseur	22,53 (code 407)
Déplacement vain (déplacement sans intervention)	C1 - C4	Toutes interventions quel que soit le service	Rendez-vous manqué du fait du client ou du fournisseur	86,13
Duplicata de document	C1 – C5			10,85
Duplicata de document type 2 ²	C1-C5		Frais applicable ³ pour l'envoi de duplicata de documents de type cahier des charges de concession, référentiel technique, etc.	25,00
Forfait « Agent Assermenté » (*)	C1-C4		Forfait appliqué en cas de fraude	408,54
Forfait « Agent Assermenté » (*)	C5		Forfait appliqué en cas de fraude	333,49 (code 459)

(*) N'inclut pas le remplacement des matériels détériorés par le client, facturé par ailleurs.

² Les demandes doivent être adressées par le fournisseur à l'Agence Régionale du Distributeur concernée ; les paiements s'effectuent par chèque.

³ Décret du 6 juin 2001.

Tableau des majorations de prix pour interventions hors heures ouvrées (forfaits exprimés en euros hors taxes, s'ajoutant au prix en heures ouvrées)

		Prix en heures ouvrées		Majorations pour intervention de jour hors heures ouvrées		Majorations pour intervention les samedi, dimanche et jours fériés		Majorations pour intervention de nuit (20h-8h) en semaine		Majorations pour intervention de nuit les samedi, dimanche et jours fériés (20h-8h)		
		C1-C4	C5	C1-C4	C5	C1-C4	C5	C1-C4	C5	C1-C4	C5	
MISE EN SERVICE / RESILIATION	1ère Mise en service (C1-C4)	138,02		18,15		27,21		36,27		45,33		
	1ère MES (C5)		35,69		4,69		7,04		9,38		11,72	
	MES d'une installation existante		20,00		4,69		7,04		9,38		11,72	
	MES avec réglage simple (installation existante)	88,33		11,62		17,42		23,22		29,02		
	Changement de fournisseur	0,00	0,00									
	Résiliation	104,90	0,00	13,79	3,67	20,67	5,51	27,56	7,35	34,45	9,19	
PRESTATIONS LIEES A UN MODIFICATION CONTRACTUELLE	Modification de formule tarifaire											
			26,91		3,54		5,31		7,08		8,87	
			40,05		5,25		7,89		10,52		13,15	
			48,43		6,36		9,54		12,72		15,90	
			113,09		14,85		22,29		29,72		37,14	
		Avec intervention simple	137,20		17,57		26,34		35,11		43,89	
		Avec changement d'appareil	343,68		44,71		67,04		89,37		111,70	
	Modification de la puissance d'acheminement											
			26,91		3,54		5,31		7,08		8,87	
			40,05		5,25		7,89		10,52		13,15	
			48,43		6,36		9,54		12,72		15,90	
			113,09		14,85		22,29		29,72		37,14	
		A distance	22,08									
		Avec intervention simple	137,20		17,57		26,34		35,11		43,89	
		Avec modif de couplage et sans chgt de	115,12		14,66		21,99		29,31		36,63	
	Avec changement de TC C1-C3	141,62		18,14		27,21		36,27		45,33		
	Avec changement de TC C4	174,75		22,50		33,73		44,97		56,21		
	Avec changement d'appareil	343,68		44,71		67,04		89,37		111,70		
CONSEILS RELATIFS AU CONTRAT	Fourniture enregistreur de Puissance pour optimisation tarifaire (pose/dépose)	427,50		55,17		82,72		110,27		137,82		
INTERVENTION IMPAYÉ	Suspension d'alimentation ou limitation de puissance	102,46	38,00	13,48	8,92	20,20	13,39	26,94	17,85	33,66	22,30	
	Rétablissement	120,02	0,00	15,78	11,66	23,67	17,51	31,55	23,33	39,42	29,17	
TRANSMISSION DES DONNEES DE RELEVÉ	Transm. périodique des courbes de charge (C2)	10,85										
	Transm. Mens. index et puissances atteintes	0,00										
	Relevé et transmission d'index (C5)		0,00									
	Relevé Spécial standard	50,19	22,53	6,53	2,96	9,79	4,45	13,06	5,92	16,32	7,40	
	Transmission de données historiques à la demande	10,85										
	Raccordement RTC pour télérelevé (C1-C4)	106,00		13,94		20,90		27,86		34,82		
VERIFICATION D'APPAREILS	Vérif protection HTA cas 1	460,38		55,14		82,72		110,27		137,82		
	Vérif protection HTA cas 2 (effectué par un tiers)	287,08		37,73		56,60		75,45		94,30		
	Vérif protection découplage des groupes électrogènes cas 1	592,88	592,88	72,55		108,84		145,09		181,34		
	Vérif protection découplage des groupes électrogènes cas 2 (effectué par un tiers)	287,08	287,08	37,73		56,60		75,45		94,30		
	Vérif simultanée des protections HTA et découplage cas 1	725,38		89,96		134,96		179,91		224,86		
	Vérif simultanée des protections HTA et découplage cas 2 (effectué par un tiers)	353,33		46,43		69,66		92,86		116,06		
	Vérif suite changement TC HTA	141,62		18,14		27,21		36,27		45,33		
	Vérification métrologique des Compteurs	242,89	242,89	29,02	29,02	43,54	43,54	58,04	58,04	72,54	72,54	
	Vérification simple du compteur (visuel)		25,78		3,54		5,31		7,08		8,84	
		Synchronisation		22,97								
		Séparation de réseaux (C1-C3)	0,00		259,85		274,37		288,87		303,37	
		Séparation de réseaux (C4-C5)	0,00		184,90		195,06		205,21		215,36	
PRESTATIONS LIEES A LA QUALITE DE FOURNITURE	Bilan personnalisé continuité	265,00										
	Bilan personnalisé qualité	1041,56										
	Bilan standard continuité qualité	0,00										
	Bilan semestriel	214,81										
	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	955,10		124,79		187,20		249,55		311,90		
ANALYSE TECHNIQUE PAR TELEPHONE	Rendez-Vous téléphonique pour analyse technique		0,00									
BRANCHEMENTS PROVISOIRES	Brcht prov. Non fixe isolé	Devis	184,77	Devis	24,28	Devis	36,43	Devis	48,55	Devis	60,68	
	Brcht prov. Non fixe groupé / prix unitaire	Devis	110,86	Devis	14,57	Devis	21,86	Devis	29,13	Devis	36,41	
	Brcht prov. non fixe sur terrain pré-équipé isolé	Devis	127,09	Devis	16,69	Devis	25,05	Devis	33,39	Devis	41,73	
	Brcht prov. non fixe sur terrain pré-équipé groupé / prix unitaire	Devis	76,61	Devis	10,07	Devis	15,11	Devis	20,13	Devis	25,16	
	Brcht prov. fixe isolé	Devis	61,29	Devis	8,05	Devis	12,08	Devis	16,11	Devis	20,13	
	Brcht prov. fixe groupé / prix unitaire	Devis	36,77	Devis	4,84	Devis	7,25	Devis	9,67	Devis	12,08	
	Location coffret équipé pour Chantier (€/mois)		31,30	15,00								
RACCORDEMENTS ET MODIFICATIONS DE BRANCHEMENTS	Raccordement	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	
	Déplacement compteur / déplact modif brancht / déplact ouvrage	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	
	Suppression de raccordement	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	Devis	
AUTRES PRESTATIONS	Modif. Codes d'accès compteur	84,74		11,14		16,71		22,28		27,84		
	Enquête	75,08	22,53	9,87	2,96	14,80	4,45	19,73	5,92	24,66	7,40	
	Intervention de courte durée	87,23	22,53	11,46	2,96	17,19	4,45	22,92	5,92	28,65	7,40	

Fiche 100 A

1^{ère} mise en service (suite raccordement)	MES / RESIL
--	--------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p>Description</p> <p>Suite aux travaux de raccordement, le client (C1) ou le fournisseur (C2-C4) demande la mise en service de la nouvelle installation.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - pose d'un compteur - programmation du compteur - relevé d'index <p>Prestations élémentaires non comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification des protections HTA (voir fiche 840). - activation ou transfert de la ligne RTC par l'opérateur téléphonique (prix défini par l'opérateur ; demande d'activation effectuée par le distributeur et facturée en sus pour les clients C1-C2 ; activation par le client lui-même pour les C3-C4 demandeurs). 	<p>Prix</p> <p style="text-align: right;">138.02 €</p>						
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard : 10 jours Express : 5 jours</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité des installations (attestation de conformité du poste, ou attestation de conformité délivrée par le Consuel).</p> <p>Le client final devra en outre avoir réglé la totalité du montant des travaux.</p>						
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2 – C4</td> <td>portail du distributeur EDF (SGE) « F100A - 1^{ère} mise en service suite à raccordement [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tel, courrier, fax, e-mail	C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F100A - 1 ^{ère} mise en service suite à raccordement [C1-C4] »	<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	Tel, courrier, fax, e-mail						
C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F100A - 1 ^{ère} mise en service suite à raccordement [C1-C4] »						

Fiche 100 B

1^{ère} mise en service (suite raccordement)	MES / RESIL
--	--------------------

Cible : Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Suite aux travaux de raccordement, le fournisseur demande la mise en service de la nouvelle installation.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation neuve.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pose du compteur - pose du disjoncteur - pose de relais ou d'horloge si nécessaire - programmation du compteur (selon les cas) - relevé d'index 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: right;">35.69 €</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard : 10 jours Express : 5 jours</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Mise en service sous réserve de la production par le client de l'attestation de conformité délivrée par le Consuel.</p> <p>Le client final devra en outre avoir réglé la totalité du montant des travaux.</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Portail du distributeur EDF (SGE) « F100B - 1^{ère} mise en service suite à raccordement [C5] »</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>

Fiche 120 A

Mise en service (sur installation existante)	MES / RESIL
--	--------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), le distributeur assure la mise en service dans le respect des dispositions contractuelles.</p> <p>Cette prestation correspond à la mise en service d'une installation existante.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression du cadenas d'exploitation placé sur le disjoncteur principal - Raccordement du téléreport ou du télé-relevé si la ligne est disponible - Rétablissement suite coupure, sans changement d'appareil - Modification des codes d'accès - Vérification du bon fonctionnement - Vérification des scellés de l'installation - Relevé d'index <p><u>Prestations élémentaires non comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification des protections HTA (fiches 400 à 415) - Modification de puissance ou de formule tarifaire (fiches 160 et 170). - Activation ou transfert de la ligne RTC par l'opérateur téléphonique (prix défini par l'opérateur ; (demande d'activation effectuée par le distributeur et facturée en sus pour les clients C1-C2 ; activation par le client lui-même pour les C3-C4 demandeurs). 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">88.33 €</p>

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 5 jours</p> <p>(hors pose ou changement d'appareil. En cas de pose ou de changement d'appareil, les standards applicables sont ceux indiqués dans les fiches 160 et 170).</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Il appartient au client, en cas de rénovation complète de son installation, de disposer de l'attestation de conformité des installations (attestation de conformité du poste, ou attestation de conformité délivrée par le Consuel).</p> <p>Celle-ci est exigible par le distributeur avant de procéder à la mise en service.</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" data-bbox="181 763 746 994"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2 – C4</td> <td>portail du distributeur EDF (SGE) « F120A - Mise en service sur installation existante [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tel, courrier, fax, e-mail	C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F120A - Mise en service sur installation existante [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	Tel, courrier, fax, e-mail						
C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F120A - Mise en service sur installation existante [C1-C4] »						

Fiche 120 B

Mise en service Sur installation existante	MES / RESIL
--	--------------------

Cible : Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du fournisseur, le distributeur assure la mise en service.</p> <p>Cette prestation ne vise pas la première mise en service d'un point de livraison suite aux travaux de raccordement.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsque ont été effectués exclusivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le rattachement contractuel du point de livraison au périmètre du fournisseur - un déplacement sur site lorsque l'alimentation est suspendue ou la puissance maximale de soutirage limitée, avec : <ul style="list-style-type: none"> - rétablissement de l'alimentation du point de livraison ou suppression de la limitation de la puissance maximale de soutirage du point de livraison - vérification visuelle du bon fonctionnement du compteur ou du disjoncteur - vérification de la présence des scellés de l'installation - relevé du ou des index du compteur 	<p><u>Prix</u></p> <p>20 € en version standard</p> <p>45 € en version express (par exception au tableau des autres frais du catalogue)</p> <p>Si le fournisseur souscrit une mise en service en version express et que le délai effectif de réalisation excède deux jours ouvrés, la prestation est facturée 20 €.</p>

<p><u>Délai de réalisation</u></p> <p>Le délai maximum de réalisation est :</p> <ul style="list-style-type: none">- en version standard : 5 jours ouvrés- en version express : 2 jours ouvrés	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Il appartient au client, en cas de rénovation complète de son installation, de disposer d'une attestation de conformité délivrée par le Consuel. Celle-ci est exigible par le distributeur avant de procéder à la mise en service.</p> <p>Le distributeur ne peut être tenu pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Portail du distributeur EDF (SGE) « F120B - Mise en service sur installation existante [C5] »</p> <p>Pour les versions express :</p> <ul style="list-style-type: none">- appel de la Ligne « Acheminement Affaires Urgentes »- confirmation par le Portail du distributeur EDF (SGE) « F120B - Mise en service sur installation existante [C5] »	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>

Fiche 130

Changement de fournisseur	MES / RESIL
---------------------------	-------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

<p><u>Description :</u></p> <p>Le distributeur rattache le PDL (Point de Livraison) au périmètre du fournisseur dans le respect des dispositions contractuelles.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>								
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>- production d'un relevé estimé (ou télérelevé) - le déplacement éventuel pour la modification des codes d'accès</p> <p>Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires sont décrites dans les fiches services de la famille « Prestations liées à une modification contractuelle » (fiches 160, 170, 180). Le fournisseur qui souhaite un relevé spécial peut consulter la fiche 360.</p>	<p><u>Prix</u></p> <p>Non facturé</p>								
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Le changement de fournisseur est réalisé au 1er du mois suivant si la demande est formulée jusqu'au 10 du mois M-1.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>								
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2 – C4</td> <td>portail du distributeur EDF (SGE) « F130A - Changement de fournisseur [C1-C4] »</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>portail du distributeur EDF (SGE) « F130B - Changement de fournisseur [C5] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tel, courrier, fax, e-mail	C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F130A - Changement de fournisseur [C1-C4] »	C5	portail du distributeur EDF (SGE) « F130B - Changement de fournisseur [C5] »	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès								
C1	Tel, courrier, fax, e-mail								
C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F130A - Changement de fournisseur [C1-C4] »								
C5	portail du distributeur EDF (SGE) « F130B - Changement de fournisseur [C5] »								

Fiche 140 A

Résiliation Sans suppression du raccordement	MES / RESIL
--	--------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), le distributeur assure la résiliation.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>- déplacement pour : - suspension de la fourniture - relevé d'index (ou télé-relevé)</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">104.90 €</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : (sans dépose compteur) 5 jours</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>Tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 – C4</td> <td>portail du distributeur EDF (SGE) « F140 - Résiliation [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tel, courrier, fax, e-mail	C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F140 - Résiliation [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	Tel, courrier, fax, e-mail						
C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F140 - Résiliation [C1-C4] »						

Fiche 140 B

Résiliation Sans suppression du raccordement	MES / RESIL
--	--------------------

Cible : Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Suite à la demande du fournisseur, le distributeur assure la résiliation.</p> <p>Le déplacement pour suspendre l'alimentation est systématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les clients professionnels (sauf dans le cas où la demande de mise en service du successeur est réalisée préalablement à la demande de résiliation) - lorsque la résiliation est demandée à l'initiative du fournisseur <p>Pour les clients résidentiels, l'alimentation est susceptible d'être interrompue à tout moment à partir de la date de résiliation (comprise).</p>	<p><u>Facturation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsque ont été effectués exclusivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la sortie contractuelle du point de livraison du périmètre du fournisseur - si nécessaire, un déplacement avec : <ul style="list-style-type: none"> - suspension de la fourniture du point de livraison - et / ou relevé du ou des index du compteur <p>Cette prestation ne comprend pas le relevé spécial à la demande du fournisseur (se reporter à la fiche 360 pour cette prestation).</p>	<p><u>Prix</u></p> <p>Cette prestation ne fait l'objet d'aucune facturation, son prix étant inclus dans le tarif de la prestation de mise en service sur installation existante (fiche 120B)</p>

<p><u>Délai de réalisation</u></p> <p>Résiliation à l'initiative du client : le délai maximum de réalisation est de 5 jours ouvrés.</p> <p>Lorsque la résiliation est réalisée à l'initiative du fournisseur, le standard est le 1^{er} du mois suivant l'expiration du délai de 30 jours suivant la notification au distributeur.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Le distributeur ne peut être tenu pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>portail du distributeur EDF (SGE) « F140 – Résiliation [C5] »</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>

Fiche 160

Modification de formule tarifaire d'acheminement	Prestations liées à une modification contractuelle
---	---

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p><u>Description</u> Suite à la demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), et en veillant à l'application des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de version tarifaire. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Délai contact client : 2 jours Délai réalisation : Standard 1 : 10 jours Standard 2 (Express) : 5 jours</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td style="text-align: center;">Tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 – C4</td> <td style="text-align: center;">portail du distributeur EDF (SGE) « F160 - Modification de formule tarifaire d'acheminement [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tel, courrier, fax, e-mail	C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F160 - Modification de formule tarifaire d'acheminement [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles</u> Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	Tel, courrier, fax, e-mail						
C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F160 - Modification de formule tarifaire d'acheminement [C1-C4] »						

<u>CAS 1</u> <u>AVEC INTERVENTION SIMPLE</u> <u>(réglage simple, mise à jour des outils)</u>	<u>CAS 2</u> <u>AVEC POSE OU CHANGEMENT DE</u> <u>COMPTEUR</u>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modification de câblage si nécessaire - pose EJP si nécessaire - dépose relais si nécessaire - remplacement de mémoire et ou réglage d'horloge - programmation du compteur - plombage / déplombage - relevé d'index 	<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adaptation éventuelle du panneau de comptage - pose du nouveau compteur et/ ou disjoncteur - pose, dépose ou remplacement d'horloge ou relais EJP - programmation du compteur et ou réglage d'horloge - plombage / déplombage - relevé d'index
<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: right;">137.20 €</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: right;">343.68 €</p>

Fiche 170 A

Modification de puissance d'acheminement	Prestations liées à une modification contractuelle
---	---

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C3

<p><u>Description</u></p> <p>Sur demande du client (C1) ou du fournisseur (C2-C4), et dans le respect des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de puissance.</p> <p>Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Principe</u> Les contrats déterminent les principes de facturation, notamment les cas d'application de pénalités. Le service est facturé au forfait. La période d'observation ne fait pas l'objet d'une facturation additionnelle à celle prévue au contrat.</p> <p><u>Type</u> <input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p><u>Sans intervention</u> Si la modification ne nécessite pas d'intervention sur place, envoi de l'avis de modification de puissance souscrite sous 5 jours calendaires. (standard 2)</p> <p><u>Avec intervention</u> 2 jours pour contact client Respect de la date convenue avec le client</p> <p><i><u>Nota</u> : en fonction de la date de l'intervention, le changement de puissance pourra être pris en compte le 1er du mois M+1 ou du mois M+2.</i></p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Les cas de modification de puissances proposés dans cette fiche concernent un changement de plage dans le domaine HTA, et dans la limite de la puissance de raccordement du branchement. Les autres cas font l'objet d'un devis.</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td>Accès</td> </tr> <tr> <td>C1</td> <td>Tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2 – C4</td> <td>portail du distributeur EDF (SGE) « F170 - Modification de puissance d'acheminement [C1-C4] »</td> </tr> </table>		Accès	C1	Tel, courrier, fax, e-mail	C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F170 - Modification de puissance d'acheminement [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	Tel, courrier, fax, e-mail						
C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F170 - Modification de puissance d'acheminement [C1-C4] »						

<p style="text-align: center;"><u>CAS 1</u> <u>À DISTANCE</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - télé-paramétrage du comptage - télérelevé <p><u>Prix :</u> 22.08 €</p>	<p style="text-align: center;"><u>CAS 2</u> <u>AVEC INTERVENTION SIMPLE</u> <u>(réglage simple, mise à jour des outils)</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement pour modification des paramétrages du compteur - plombage, déplombage - relevé d'index <p><u>Prix :</u> 137.20 €</p>
<p style="text-align: center;"><u>CAS 3</u> <u>AVEC CHANGEMENT DE TC</u></p> <p>Le changement de TC est effectué par le client lui-même, propriétaire de son installation. Une fois cette opération effectuée, le distributeur effectue le changement de puissance et contrôle la chaîne de mesure.</p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle de cohérence des TC - vérification du câblage des TC / TT - paramétrage compteur - relevé d'index <p><u>Prestations non comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - fourniture et pose des TC / TT - vérification des protections HTA (fiche 400) s'il a été nécessaire d'intervenir sur le circuit des protections. - séparation du réseau si nécessaire (fiche 460) <p><u>Prix :</u> 141.62 €</p>	<p style="text-align: center;"><u>CAS 4</u> <u>AVEC MODIFICATION DE COUPLAGE</u> <u>(avec ou sans coupure, dépend du matériel sur place)</u></p> <p>A la demande du client ou du fournisseur, le technicien effectue la modification de couplage. Cette intervention peut nécessiter l'interruption des fournitures en fonction du matériel sur place.</p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement pour paramétrages du compteur - vérification de la cohérence métrologie à la pince ampère métrique / consommation compteur - réglage des appareils - relevé d'index <p><u>Prestations non comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification des protections HTA (fiche 400) s'il a été nécessaire d'intervenir sur le circuit des protections. - séparation du réseau si nécessaire (fiche 460) <p><u>Prix :</u> 115.12 €</p>
<p style="text-align: center;"><u>CAS 5</u> <u>AVEC CHANGEMENT DE COMPTEUR</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - installation éventuelle du matériel de travail sous tension (TST) - dépose de l'ancien compteur adaptation éventuelle du panneau de comptage - pose du nouveau compteur programmation du compteur - plombage / déplombage - relevé d'index <p><u>Prix :</u> 343.68 €</p>	

Fiche 170 B

Modification de puissance d'acheminement	Prestations liées à une modification contractuelle
---	---

Cible : Fournisseurs segment C4

<p><u>Description</u></p> <p>Sur demande du fournisseur, et dans le respect des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de puissance. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Principe</u> Les contrats déterminent les principes de facturation, notamment les cas d'application de pénalités. Le service est facturé au forfait. La période d'observation ne fait pas l'objet d'une facturation additionnelle à celle prévue au contrat.</p> <p><u>Type</u> <input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><u>Standards de réalisation</u> (Pour les cas ne nécessitant pas d'adaptation de la chaîne de comptage)</p> <p>Standard 1 : 2 jours pour contact client Standard 2 : respect de la date convenue avec le client</p> <p>Attention : en fonction de la date de l'intervention, le changement de puissance pourra être pris en compte le 1^{er} du mois M+1 ou du mois M+2.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Les cas de modification de puissances proposés dans cette fiche concernent un changement de plage dans le domaine BT, et dans la limite de la puissance de raccordement du branchement. Les autres cas font l'objet d'un devis.</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C4</td> <td>portail du distributeur EDF (SGE) « F170 - Modification de puissance d'acheminement [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F170 - Modification de puissance d'acheminement [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F170 - Modification de puissance d'acheminement [C1-C4] »				

<p style="text-align: center;"><u>CAS 1</u> <u>A DISTANCE</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - télé-paramétrage du comptage - télérelevé <p><u>Prix :</u> 22.08 €</p>	<p style="text-align: center;"><u>CAS 2</u> <u>AVEC INTERVENTION SIMPLE</u> <u>(réglage simple, mise à jour des outils)</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement pour : <ul style="list-style-type: none"> - modification des paramétrages du compteur - réglage disjoncteur - plombage / déplombage - relevé d'index <p><u>Prix :</u> 137.20 €</p>
<p style="text-align: center;"><u>CAS 3</u> <u>AVEC CHANGEMENT DE TC</u></p> <p>En fonction de la génération des appareils sur place, le technicien effectue un changement de TC ou une modification de l'installation.</p> <p>Pour des raisons de sécurité, cette opération nécessite l'interruption des coupures des fournitures.</p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement pour paramétrages du compteur - fourniture et remplacement des TC (démontage, remontage, câblage) sauf pour les bornes-postes pour lesquels les TC ne sont pas fournis - vérification de la cohérence métrologie à la pince ampère métrique / consommation compteur - mise en œuvre du matériel de travail sous tension (TST) - relevé d'index - réglage des appareils <p><u>Prestations non comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - séparation du réseau si nécessaire (fiche 460) <p><u>Prix :</u> 174.75 €</p>	<p style="text-align: center;"><u>CAS 4</u> <u>AVEC MODIFICATION DE COUPLAGE</u> <u>(avec ou sans coupure, selon matériel sur place)</u></p> <p>En fonction de la génération des appareils sur place, le technicien effectue un changement de TC ou une modification de l'installation.</p> <p>Peut nécessiter l'interruption des fournitures en fonction du matériel sur place.</p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement pour paramétrages du compteur - vérification de la cohérence métrologie à la pince ampère métrique / consommation compteur - réglage des appareils - relevé d'index <p><u>Prestations non comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification des protections HTA (fiche 400) s'il a été nécessaire d'intervenir sur le circuit des protections. - séparation du réseau si nécessaire (fiche 460) <p><u>Prix :</u> 115.12 €</p>

CAS 5
AVEC CHANGEMENT DE COMPTEUR

Prestations élémentaires comprises

- installation éventuelle du matériel de travail sous tension (TST)
- dépose de l'ancien compteur et/ou disjoncteur
- adaptation éventuelle du panneau de comptage
- pose du nouveau compteur et/ ou disjoncteur
- programmation du compteur
- plombage / déplombage
- relevé d'index

Prix : 343.68 €

Fiche 180

Modification de formule tarifaire ou de puissance d'acheminement	Prestations liées à une modification contractuelle
---	--

Cible : Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Sur demande du fournisseur, et dans le respect des clauses contractuelles, le distributeur réalise la modification de puissance ou de formule tarifaire. Les conditions de réalisation de cette prestation dépendent de la situation technique rencontrée sur place. Plusieurs cas peuvent être distingués.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 10 j Standard 2 (Express) : 5 jours</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Les cas de modification de puissances proposés dans cette fiche concernent un changement de plage dans le domaine BT, dans la limite de la puissance de dimensionnement du branchement. Les autres cas font l'objet d'un devis.</p>
<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>	
<p style="text-align: center;">OPTION 1 <u>MODIFICATION de PUISSANCE seule</u></p> <p><u>Cas 1 – Réglage disjoncteur</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglage du disjoncteur - Programmation du compteur si nécessaire - plombage / déplombage - Relevé d'index <p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop 02.</p> <p>Prix : 26.91 €</p>	<p style="text-align: center;">OPTION 2 <u>MODIFICATION de FORMULE TARIFAIRE seule</u></p> <p><u>Cas 1 – Passage de simple tarif en double tarif</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Changement de compteur - Pose d'un relais ou d'une horloge - Programmation du compteur si nécessaire - Changement du panneau de comptage si nécessaire - plombage / déplombage - Relevé d'index

Cas 2 – Changement de disjoncteur

Prestations élémentaires comprises

- Changement du disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- plombage / déplombage
- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop 26.

Prix : 40.05 €

Cas 3 – Modification de puissance avec changement de compteur

Prestations élémentaires comprises

- Changement de compteur
- Réglage du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Plombage / déplombage
- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop 14.

Prix : 40.05 €

Cas 4 – Modification de puissance avec changement de compteur et de disjoncteur

Prestations élémentaires comprises

- Changement de compteur
- Changement du disjoncteur
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement du panneau de

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop 15

Prix : 40.05 €

Cas 2 – Passage de double en simple tarif

Prestations élémentaires comprises

- Changement de compteur
- Dépose du relais ou de l'horloge
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- plombage / déplombage
- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop 16

Prix : 40.05 €

Cas 3 – Modification de puissance avec passage de mono à triphasé

Prestations élémentaires comprises

- Changement de coupe-circuit
- Changement de compteur
- Changement de disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Plombage / déplombage
- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop U4.

Prix : 113.09 €

<p>comptage si nécessaire</p> <ul style="list-style-type: none">- Relevé d'index <p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop 20.</p> <p><u>Prix :</u> 48.43 €</p> <p>-----</p> <p><u>Cas 5 – Modification de puissance avec passage de mono à triphasé</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Changement de coupe-circuit- Changement de compteur- Changement de disjoncteur- Réglage du disjoncteur- Programmation du compteur si nécessaire- Changement du panneau de comptage si nécessaire- Plombage / déplombage- Relevé d'index <p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop U4.</p> <p><u>Prix :</u> 113.09 €</p> <p>-----</p> <p><u>Cas 6 – Modification de puissance avec passage de tri à monophasé</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Changement de coupe-circuit- Changement de compteur- Changement du disjoncteur- Réglage du disjoncteur- Programmation du compteur si nécessaire- Changement de panneau de comptage si nécessaire- Plombage / déplombage- Relevé d'index <p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop U4.</p> <p><u>Prix :</u> 113.09 €</p>	<p><u>Cas 4 – Modification de puissance avec passage de tri à monophasé</u></p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Changement de coupe-circuit- Changement de compteur- Changement de disjoncteur- Réglage du disjoncteur- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge- Programmation du compteur si nécessaire- Changement du panneau de comptage si nécessaire- Plombage / déplombage- Relevé d'index <p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet natop U4.</p> <p><u>Prix :</u> 113.09 €</p>
---	---

OPTION 3
MODIFICATION DE FORMULE TARIFAIRE ET DE PUISSANCE
(simultanée)

Cas 1 – Passage de simple tarif en double tarif

Prestations élémentaires comprises:

- Changement de compteur
- Changement de disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Pose d'une horloge ou d'un relais
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Plombage / déplombage
- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop 21

Prix : 48.43 €

Cas 2 – Passage de double en simple tarif

Prestations élémentaires comprises

- Changement de compteur
- Changement de disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Dépose d'une horloge ou d'un relais
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Plombage / déplombage
- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop 22

Prix : 48.43 €

Cas 3 – Modification de puissance avec passage de mono à triphasé

Prestations élémentaires comprises

- Changement de coupe-circuit
- Changement de compteur
- Changement de disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge

- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement du panneau de comptage si nécessaire
- Plombage / déplombage
- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop U4.

Prix : 113.09 €

Cas 4 – Modification de puissance avec passage de tri à monophasé

Prestations élémentaires comprises

- Changement de coupe-circuit
- Changement de compteur
- Changement de disjoncteur
- Réglage du disjoncteur
- Pose ou dépose d'un relais ou d'une horloge
- Programmation du compteur si nécessaire
- Changement de panneau de comptage si nécessaire
- Plombage / déplombage
- Relevé d'index

Canaux d'accès à la prestation

Disnet natop U4.

Prix : 113.09 €

Fiche 190

Fourniture d'enregistrements de puissance	Conseil relatif au contrat d'acheminement
--	--

Cible : Fournisseurs segments C3 à C4

<p>Description</p> <p>A la demande du fournisseur, le distributeur pose des enregistreurs de puissance sur l'installation client afin de permettre au fournisseur d'optimiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la puissance souscrite par le client - de mesurer le niveau de puissance réactive <p>A l'issue de la période d'enregistrement (1 à 3 semaines), le distributeur adresse un compte rendu au fournisseur.</p> <p>Les données analysées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - courbe de Puissance active - courbe de Puissance réactive - courbe de Puissance apparente - courbes des intensités (3 phases +neutre) -courbes des tensions (simples ou composées) 	<p>Facturation</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis) 				
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <p>Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation et raccordement sous tension d'appareils enregistreurs de puissance. - Déplacement et enlèvement des matériels après la période de mesure - Récupération, analyse et transmission des données collectées - relevé d'index 	<p>Prix</p> <p>427.50 €</p>				
<p>Standards de réalisation</p> <p>10 jours pour la pose de l'appareil</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>Concerne les clients qui n'ont pas de compteur à courbe de charge</p>				
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C3 – C4</td> <td style="text-align: center;">portail du distributeur EDF (SGE) « F190 – Fourniture d'enregistrement de puissance pour optimisation tarifaire [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C3 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F190 – Fourniture d'enregistrement de puissance pour optimisation tarifaire [C1-C4] »	<p>Références contractuelles</p>
	Accès				
C3 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F190 – Fourniture d'enregistrement de puissance pour optimisation tarifaire [C1-C4] »				

Fiche 200 A

Interventions pour impayé et rétablissement	Interventions pour impayé
--	----------------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Cette fiche comprend deux volets :</p> <p><u>Intervention pour impayé (coupure)</u></p> <p>A l'initiative du distributeur (C1), ou à la demande du fournisseur (C2-C4), le distributeur réalise l'intervention de coupure.</p> <p>Afin de raccourcir les délais, le fournisseur peut demander la coupure simultanément à la mise en demeure de son client. Dans ce cas, il précise sur sa demande la date à partir de laquelle l'intervention peut être réalisée. Sans précision, l'intervention est susceptible d'être effectuée à partir de J+1.</p> <p><u>Intervention de rétablissement</u></p> <p>Le fourniture d'électricité est rétablie sur demande du fournisseur (C2-C4) ou du distributeur (C1).</p> <p>Nota : le distributeur évite de programmer des coupures après 15h ou les veilles de week-end, et jour fériés.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p><u>COUPURE :</u> Standard 1 : 10 jours Standard 2 (Express) : 5 jours</p> <p><u>RETABLISSEMENT :</u> Standard 3 : rétablissement de la fourniture sous 1 jour ouvré Standard 4 (« Express ») : rétablissement le jour même</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Le rétablissement express n'est possible que si le distributeur est averti avant 15H.</p>

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

<u>Canaux d'accès à la prestation</u>	<u>Références contractuelles et réglementaires</u>				
<p>Programmation coupure</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C2 – C4</td> <td>portail du distributeur EDF (SGE) « »</td> </tr> </tbody> </table>			Accès	C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « »
	Accès				
C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « »				
<p>Annulation coupure</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C2 – C4</td> <td>portail du distributeur EDF (SGE) « M002 – Demandes diverses [C1-C4] » typée « demande d'information / annulation d'affaire »</td> </tr> </tbody> </table>			Accès	C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « M002 – Demandes diverses [C1-C4] » typée « demande d'information / annulation d'affaire »
	Accès				
C2 – C4	portail du distributeur EDF (SGE) « M002 – Demandes diverses [C1-C4] » typée « demande d'information / annulation d'affaire »				
<p>Rétablissement</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C2 – C4</td> <td>Hot Line « Affaires Urgentes » ou portail du distributeur EDF (SGE) « F200A – Interventions pour impayé [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>			Accès	C2 – C4	Hot Line « Affaires Urgentes » ou portail du distributeur EDF (SGE) « F200A – Interventions pour impayé [C1-C4] »
	Accès				
C2 – C4	Hot Line « Affaires Urgentes » ou portail du distributeur EDF (SGE) « F200A – Interventions pour impayé [C1-C4] »				
	<p>Contrat CARD</p> <p>Contrat GRD-F</p> <p>Modèle de cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique (1992), article 24 : le fournisseur a obligation de prévenir le client de la coupure au moins 10 jours calendaires à l'avance.</p>				

Fiche 200 B

Interventions pour impayé et rétablissement	Interventions pour impayé
--	----------------------------------

Cible : Fournisseurs C5

<p>Description</p> <p>Le fournisseur a vérifié que la demande de prestation à réaliser par le distributeur EDF chez l'utilisateur de réseau respectait l'ensemble des textes réglementaires.</p> <p>A la demande du fournisseur, le distributeur intervient lors d'un déplacement unique pour réaliser la prestation demandée.</p> <p>Cette fiche comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prestation de limitation de puissance à 3000 W (réservée aux points de livraison résidentiels) - la prestation de suspension de l'alimentation, avec les options suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - option 1 : coupure conditionnelle (réservée aux points de livraison résidentiels) - option 2 : coupure ferme avec limitation de puissance à 1000 W en cas d'absence (réservée aux points de livraison résidentiels) - option 3 : coupure ferme <p>La collecte d'un règlement par chèque est possible pour ces deux prestations, si le fournisseur en fait la demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prestation de rétablissement 	<p>Facturation</p> <p>LIMITATION DE PUISSANCE ET SUSPENSION DE L'ALIMENTATION</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>RETABLISSEMENT</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Prix</p> <p>LIMITATION DE PUISSANCE ET SUSPENSION DE L'ALIMENTATION</p> <p>Pour un point de livraison donné, la première intervention pour impayé est facturée 38 €. Ce montant comprend également deux interventions pour impayé entre cette première intervention et le rétablissement.</p> <p>Au delà de deux interventions pour impayé entre la première intervention et le rétablissement, chaque intervention est facturée 38 €.</p> <p>RETABLISSEMENT</p> <p>Cette prestation ne fait l'objet d'aucune facturation, son prix étant inclus dans le tarif des interventions pour impayés.</p>
---	---

<u>Délai de réalisation</u>	<u>Clauses restrictives</u>
<p>LIMITATION DE PUISSANCE et SUSPENSION DE L'ALIMENTATION :</p> <p>Le délai maximum de réalisation est de 10 jours ouvrés.</p> <p>RETABLISSEMENT :</p> <p>Si la demande intervient avant 15 heures, le rétablissement de la fourniture est réalisé le jour même. Dans le cas contraire, le délai maximum de réalisation est de 1 jour ouvré.</p>	<p>Compte tenu de la réglementation, entre le 1er novembre et le 15 mars, en cas de production par le client d'une attestation d'aide accordée par le Fonds Solidarité-Logement (FSL) datant de moins de 12 mois, le distributeur ne réalisera ni coupure ferme ni limitation à 1000 W.</p> <p>En outre, en dehors de cette période, le distributeur ne réalisera pas de coupures fermes et de limitations à 1000 W en cas de production par le client d'une attestation d'aide accordée par le Fonds Solidarité-Logement (FSL) datant de moins de 1 mois.</p> <p>En cas d'impossibilité de réaliser la prestation demandée du fait d'une opposition physique, la prestation est considérée comme réalisée.</p> <p>Si lors du déplacement, l'agent du distributeur EDF ne peut pas réaliser la prestation demandée pour des raisons de configuration technique (par exemple : non accessibilité du coupe-circuit principal du point de livraison), et qu'une équipe doit ensuite effectuer un second déplacement avec des moyens particuliers, le délai est de 10 jours ouvrés + 10 jours ouvrés = 20 jours ouvrés.</p> <p>En cas d'intervention avec collecte de chèque, la prestation du distributeur se limite à collecter le chèque de règlement rédigé à l'ordre du fournisseur, et à le lui envoyer. Le fournisseur communique au préalable l'adresse à laquelle les chèques doivent être envoyés (maximum une adresse par région du distributeur). Les autres modes de règlement ne sont pas acceptés.</p> <p>Le distributeur ne peut être tenu pour responsable d'un dépassement des délais de réalisation lié à une augmentation importante du volume des prestations demandées, sur une zone et une période données, par rapport à une situation régulière.</p>

<u>Canaux d'accès à la prestation</u>	<u>Références contractuelles</u>												
<p><u>Accès aux prestations de limitation de puissance et de suspension de l'alimentation</u></p> <p>SGE « F200B - Interventions pour impayé [C5] »</p> <ul style="list-style-type: none"> - préciser dans le formulaire si le règlement par chèque est accepté. Dans ce cas, indiquer le montant de la créance à recouvrer - préciser la nature de l'intervention souhaitée dans la zone commentaire, selon la codification suivante : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 20%;">Code</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LIMITATION DE PUISSANCE</td> <td>Lim</td> </tr> <tr> <td>SUSPENSION DE L'ALIMENTATION</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Option Coupure conditionnelle</td> <td>CC</td> </tr> <tr> <td>- Option coupure ferme, 1000 W si client absent</td> <td>C/1000</td> </tr> <tr> <td>- Option coupure ferme</td> <td>CF</td> </tr> </tbody> </table> <p style="margin-top: 10px;">Pour les limitations de puissance à 3000 W, possibilité de fixer un créneau horaire d'intervention en appelant la ligne « Acheminement Affaires Urgentes ». La demande doit être confirmée par le formulaire SGE, code Lim.</p> <p>Pour les annulations de suspension de l'alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portail SGE (fiche de synthèse de l'affaire et lien « Annuler ») - Ou ligne « Acheminement Affaires Urgentes » (Accueil Distributeur) <p><u>Accès à la prestation de rétablissement :</u> Ligne « Acheminement Affaires Urgentes » (Accueil Distributeur)</p>		Code	LIMITATION DE PUISSANCE	Lim	SUSPENSION DE L'ALIMENTATION		- Option Coupure conditionnelle	CC	- Option coupure ferme, 1000 W si client absent	C/1000	- Option coupure ferme	CF	<p>Contrat GRD-F</p>
	Code												
LIMITATION DE PUISSANCE	Lim												
SUSPENSION DE L'ALIMENTATION													
- Option Coupure conditionnelle	CC												
- Option coupure ferme, 1000 W si client absent	C/1000												
- Option coupure ferme	CF												

PRESTATION DE LIMITATION DE PUISSANCE A 3000 W

Cette prestation s'applique exclusivement aux clients résidentiels.

Description

Le technicien intervient pour limiter la puissance disponible par pose d'un limiteur ou par réglage du disjoncteur.

Le technicien fait signer au client, pour le compte du fournisseur, un formulaire d'engagement.

Prestations élémentaires comprises

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsque ont été effectués exclusivement :

1°) En présence du client :

En cas de remise de chèque (si demandé par le fournisseur) :

- maintien ou rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite
- relevé d'index
- transfert du chèque au fournisseur

En l'absence de remise de chèque

- **Si le client accepte la limitation de puissance**
 - Si la configuration technique permet la limitation de puissance à 3000 W :
 - limitation de la puissance du site à 3000 W
 - collecte du formulaire d'engagement signé par le client (envoi au fournisseur sur demande)
 - relevé d'index
 - Si la configuration technique ne permet pas la limitation de puissance à 3000 W,
 - collecte du formulaire d'engagement signé par le client (envoi au fournisseur sur demande)
 - relevé d'index
- **Si le client refuse la limitation de puissance**
 - Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation
 - suspension de l'alimentation du site
 - relevé d'index
 - Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation
 - maintien de l'alimentation du site
 - relevé d'index

2°) En l'absence du client :

- **Dans le cas d'une intervention sans prise de rendez-vous par le fournisseur**
 - Si la configuration technique permet la limitation de puissance à 1000 W,
 - limitation de la puissance du site à 1000 W
 - relevé d'index (si compteur accessible)
 - Si la configuration technique ne permet pas la limitation de puissance à 1000 W,
 - maintien de l'alimentation du site

- relevé d'index (si compteur accessible)

- Dans le cas d'une intervention avec rendez-vous pris par le fournisseur
 - La prestation correspond à un déplacement vain
 - relevé d'index si compteur accessible

PRESTATION DE SUSPENSION DE L'ALIMENTATION

Option 1 : coupure conditionnelle

Cette prestation s'applique exclusivement aux clients résidentiels.

Description

Le technicien intervient pour suspendre l'alimentation électrique du point de livraison.

En complément des restrictions réglementaires présentées dans les clauses restrictives, le distributeur ne réalise pas la suspension de l'alimentation dans les conditions suivantes :

- le client remet un chèque du montant indiqué par le fournisseur
- le client présente des éléments attestant du règlement de la somme due
- le client apporte des éléments attestant d'une demande d'aide auprès du FSL
- le client présente une notification de recevabilité d'un dossier de surendettement.

Dans cette option, la remise d'un chèque par le client est systématiquement acceptée.

Prestations élémentaires comprises

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsque ont été effectués exclusivement :

1°) En présence du client :

En cas de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description

- maintien ou rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite
- relevé d'index
- si un chèque est collecté : transfert au fournisseur

En l'absence de remise de chèque ou de production de l'un des documents mentionnés dans la description

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation
 - suspension de l'alimentation du site
 - relevé d'index
- Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation
 - maintien de la puissance du site
 - relevé d'index

2°) En l'absence du client :

- Si la configuration technique permet la limitation de puissance à 1000 W
 - limitation de la puissance du site à 1000 W
 - relevé d'index (si compteur accessible)
- Si la configuration technique ne permet pas la limitation de puissance à 1000 W,
 - maintien de l'alimentation du site
 - relevé d'index (si compteur accessible)

PRESTATION DE SUSPENSION DE L'ALIMENTATION

Option 2 : coupure ferme avec limitation de puissance à 1000 W en cas d'absence

Cette prestation s'applique exclusivement aux clients résidentiels.

Description

Le technicien intervient pour suspendre l'alimentation électrique du point de livraison. En l'absence du client, la puissance est limitée à 1000 W.

Prestations élémentaires comprises

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsque ont été effectués exclusivement :

1°) En présence du client :

En cas de remise de chèque (si demandé par le fournisseur) :

- maintien ou rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite
- relevé d'index
- transfert du chèque au fournisseur

En l'absence de remise de chèque

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation
 - suspension de l'alimentation du site
 - relevé d'index
- Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation
 - Maintien de l'alimentation du site
 - relevé d'index

2°) En l'absence du client :

Si la configuration technique permet la limitation de puissance à 1000 W

- limitation de la puissance du site à 1000 W
- relevé d'index (si compteur accessible)

Si la configuration technique ne permet pas la limitation de puissance à 1000 W,

- maintien de l'alimentation du site
- relevé d'index (si compteur accessible)

PRESTATION DE SUSPENSION DE L'ALIMENTATION

Option 3 : coupure ferme

Description

Le technicien intervient pour suspendre l'alimentation électrique du point de livraison, que le client soit présent ou non.

Prestations élémentaires comprises

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsque ont été effectués exclusivement :

1°) En présence du client :

En cas de remise de chèque (si demandé par le fournisseur) :

- maintien ou rétablissement de l'alimentation du site à hauteur de la puissance souscrite
- relevé d'index
- transfert du chèque au fournisseur

En l'absence de remise de chèque

- Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation
 - suspension de l'alimentation du site
 - relevé d'index
- Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation
 - Maintien de l'alimentation du site
 - relevé d'index

2°) En l'absence du client :

Si la configuration technique permet la suspension de l'alimentation

- suspension de l'alimentation
- relevé d'index (si compteur accessible)

Si la configuration technique ne permet pas la suspension de l'alimentation

- maintien de l'alimentation du site
- relevé d'index (si compteur accessible)

PRESTATION DE RETABLISSEMENT

Description

Sur la demande du fournisseur, le distributeur intervient pour rétablir l'alimentation du client à la puissance contractuelle. Ce rétablissement peut faire suite à une suspension totale de l'alimentation ou à une limitation de puissance.

Cette prestation ne peut être réalisée qu'en présence du client.

Prestations élémentaires comprises

La prestation demandée est considérée comme réalisée lorsque ont été effectués exclusivement :

- le rétablissement de l'alimentation du point de livraison et/ou la suppression de la limitation de la puissance maximale de soutirage du point de livraison
- le relevé du ou des index du compteur

Fiche 300 A

Transmission périodique de courbes de charge	Transmission des données de relevé
---	---

Cible : Clients C1

<p><u>Description</u></p> <p>Le distributeur transmet au client les courbes de charge collectées en donnant au client le choix de la périodicité (hebdomadaire ou mensuelle).</p> <p>Les courbes de charges mensuelles sont corrigées manuellement.</p> <p>Les courbes de charges hebdomadaires sont validées de façon automatique (pas de correction manuelle).</p> <p>Les données sont transmises par mail.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Courbes de charges mensuelles</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Courbes de charges hebdomadaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupération des points 10 minutes - Validation automatique de la courbe de charge - Correction manuelle pour les courbes de charge mensuelles - Envoi des éléments - prise en charge de l'abonnement téléphonique 	<p><u>Prix</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">CDC mensuelle</td> <td style="text-align: center;">Non facturé</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">CDC hebdomadaire</td> <td style="text-align: center;">10.85 € par courbe</td> </tr> </table> <p>Abonnement annuel prorogé par tacite reconduction. Facturation mensuelle.</p>	CDC mensuelle	Non facturé	CDC hebdomadaire	10.85 € par courbe
CDC mensuelle	Non facturé				
CDC hebdomadaire	10.85 € par courbe				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Délai de transmission maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - données mensuelles : 2 semaines - données hebdomadaires : 3 jours 	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Nécessite un compteur électronique à courbe de charge. Les données sont fournies par PADT (Point d'Application du Tarif).</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>Téléphone ligne 3 (accueil du distributeur), fax, courrier, e-mail</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Téléphone ligne 3 (accueil du distributeur), fax, courrier, e-mail	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD</p> <p>Cahier des charges comptage CRE, 29 janvier 2004</p>
	Accès				
C1	Téléphone ligne 3 (accueil du distributeur), fax, courrier, e-mail				

Fiche 300 B

Transmission périodique de courbes de charge	Transmission des données de relevé
--	------------------------------------

Cible : Fournisseurs C2

<p><u>Description</u></p> <p>Le distributeur envoie au fournisseur les courbes de charge collectées en donnant au client le choix de la périodicité (hebdomadaire ou mensuelle)</p> <p>Toutes les courbes de charges sont validées de façon automatique (pas de correction manuelle).</p> <p>Les données sont transmises par le portail Du distributeur EDF (SGE).</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Courbes de charges mensuelles</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Courbes de charges hebdomadaires</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>				
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupération des points 10 minutes - Validation automatique de la courbe de charge -Envoi des éléments - prise en charge de l'abonnement téléphonique 	<p><u>Prix</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">CDC mensuelle</td> <td style="width: 50%;">Non facturé</td> </tr> <tr> <td>CDC hebdomadaire</td> <td>10.85 € par courbe</td> </tr> </table> <p>Abonnement annuel prorogé par tacite reconduction. Facturation mensuelle.</p>	CDC mensuelle	Non facturé	CDC hebdomadaire	10.85 € par courbe
CDC mensuelle	Non facturé				
CDC hebdomadaire	10.85 € par courbe				
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Délai de transmission maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - données mensuelles : 2 semaines - données hebdomadaires : 3 jours 	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Nécessite un compteur électronique à courbe de charge. Les données sont fournies par PADT (Point d'Application du Tarif).</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;"></th> <th style="width: 90%;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C2</td> <td>SGE « F300 – Transmission périodique des courbes de charge [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C2	SGE « F300 – Transmission périodique des courbes de charge [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F Cahier des charges comptage CRE, 29 janvier 2004</p>
	Accès				
C2	SGE « F300 – Transmission périodique des courbes de charge [C1-C4] »				

Fiche 320

Transmission mensuelle des index et puissances atteintes	Transmission des données de relevé
---	---

Cible : Fournisseurs C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Le distributeur adresse au fournisseur tous les mois les index d'énergie réactive et de puissance atteinte, ainsi que la consommation mensuelle par PADT, sur la base d'un relevé effectif sur site ou par télérelevé.</p> <p>Si les points de comptage n'ont pas pu être relevés, les données mises à disposition sont une estimation calculée sur la base des historiques de consommation.</p> <p>Les données sont mises à disposition en fonction d'un calendrier remis par le distributeur tous les 6 mois.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Récupération des données - Enquête et correction éventuelle des éléments en cas d'anomalie - Envoi des éléments 	<p><u>Prix</u></p> <p>Non facturé</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Délai de transmission maximum :</p> <ul style="list-style-type: none"> - données mensuelles : 2 semaines 	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès : sans objet Facturation : sans objet</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>

Fiche 340

Relevé et transmission d'index	Transmission des données de relevé
--------------------------------	------------------------------------

Cible : Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Le distributeur envoie au fournisseur les données comptage pouvant correspondre à un relevé réel ou à une estimation.</p> <p>Les données sont mises à disposition en fonction d'un calendrier remis par le distributeur tous les 6 mois.</p> <p>Nota : les estimations sont établies en fonction des consommations réellement constatées, ou à défaut des prévisions de consommation transmises par le fournisseur.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p>Type</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les cas où l'accès au compteur nécessite la présence du client, il est informé au préalable, du passage de l'agent du distributeur. - Relevé du compteur (déplacement d'un agent technique deux fois par an dans le cadre des circuits de relevé) - Production d'une estimation de consommation tous les deux mois entre les relevés semestriels - Mise à disposition de l'information - Dépôt d'une carte auto-relevé en cas de non accès aux compteurs - Production d'une estimation en cas d'absence au relevé semestriel - Traitement des auto-relevés en cas de non accès aux compteurs 	<p><u>Prix</u></p> <p>Non facturé</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Mise à disposition de données de façon bimestrielle.</p> <p>Délai de transmission maximum du relevé semestriel : 1 mois</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Les auto-relevés en cas d'absence au relevé semestriel doivent être transmis dans la limite de 1 semaine après la date théorique de relevé.</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Consultation dans Disnet</p> <p>Accès auto-relevé suite absence au relevé cyclique (C5) : téléphone ligne 4 (relevé des compteurs).</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F.</p>

Fiche 360

Relevé Spécial	Transmission des données de relevé
-----------------------	---

Cible : Clients C1/ Fournisseurs C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Il s'agit d'un relevé effectué sur demande.</p> <p>Il est réalisé dans la majorité des cas sur demande du client C1, ou du fournisseur (C2-C5) dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande pour changement de fournisseur - doute sur consommation - présomption d'erreur de relevé <p>Nota :</p> <p>Dans le cas où le compteur n'a pas été relevé depuis plus de 12 mois, le distributeur pourra contacter directement le client pour fixer un rendez-vous de relevé spécial payant.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Principe</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Nota</u> : l'intervention n'est pas facturée si elle fait suite à une contestation du fournisseur ou du client et que l'erreur du distributeur est avérée.</p>								
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement d'un agent technique ou télé-relevé - Lecture des index - Selon les cas, remise à zéros des dépassements - Mise à disposition de l'information 	<p><u>Prix</u></p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td></td> <td>C1-C4</td> <td>C5</td> </tr> <tr> <td>Standard</td> <td>50.19 €</td> <td>22.53 €</td> </tr> </table>		C1-C4	C5	Standard	50.19 €	22.53 €		
	C1-C4	C5							
Standard	50.19 €	22.53 €							
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 10 jours Standard 2 (Express) : 5 jours</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>								
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2-C4</td> <td>portail du distributeur EDF (SGE) « F360 - Relevé Spécial [C1-C4] »</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>Disnet Natop Z8 + Z9 si express</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tél, courrier, fax, e-mail	C2-C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F360 - Relevé Spécial [C1-C4] »	C5	Disnet Natop Z8 + Z9 si express	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès								
C1	Tél, courrier, fax, e-mail								
C2-C4	portail du distributeur EDF (SGE) « F360 - Relevé Spécial [C1-C4] »								
C5	Disnet Natop Z8 + Z9 si express								

Fiche 380

Transmission de données historiques à la demande	Transmission des données de relevé
---	---

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2

<p><u>Description</u></p> <p>Fournir des données de consommations historiques de courbes de charge à la demande du client.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p>Auprès du demandeur</p> <p><u>Type</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - récupération des données - envoi au client par mail ou par courrier 	<p><u>Prix</u></p> <p>Non facturé, dans la limite de 1 demande par mois par PADT. Facturation forfaitaire au-delà : 10 € 85 par demande.</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Transmission des infos sous 5 jours (10 jours pour un multi-site)</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Le demandeur doit être en mesure de fournir un mandat du client.</p> <p>Délais de conservation : le distributeur conserve les données pendant 1 an.</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>Téléphone, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2</td> <td>portail du distributeur EDF (SGE) « M002 - Demandes Diverses [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Téléphone, courrier, fax, e-mail	C2	portail du distributeur EDF (SGE) « M002 - Demandes Diverses [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles</u></p>
	Accès						
C1	Téléphone, courrier, fax, e-mail						
C2	portail du distributeur EDF (SGE) « M002 - Demandes Diverses [C1-C4] »						

Fiche 390 A

Raccordement RTC pour télé-relevé	Transmission des données de relevé
-----------------------------------	------------------------------------

Cible : clients C1, fournisseurs C2

<p>Description</p> <p>La prestation consiste à raccorder le compteur du client à une ligne RTC⁴ afin de permettre de télé-relever les courbes de charge.</p> <p>La fiche s'applique si le raccordement n'a pas pu être fait au moment de la mise en service.</p> <p>L'accès aux données de comptage nécessite une ligne dédiée. Son utilisation, ainsi que l'accès aux données de comptage, sont partagées entre le distributeur et le client, selon les modalités précisées dans le contrat (CARD ou Contrat Unique).</p> <p>L'activation de la ligne est réalisée par le distributeur.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Optionnel Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Optionnel Payant (coût réel / devis)</p>						
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <p>Raccordement du compteur sur la ligne téléphonique dédiée au compteur, mise à disposition par le client</p> <p>Prestations élémentaires non comprises</p> <p>Activation ou transfert de la ligne par l'opérateur téléphonique (prix défini par l'opérateur ; facturation en sus).</p>	<p>Prix</p> <p style="text-align: center;">106.00 €</p>						
<p>Standards de réalisation</p> <p>10 jours (sous réserve de la disponibilité du point de raccordement au RTC)</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>Le client doit avoir mis à disposition d'EDF un point de raccordement téléphonique (dédié) au droit du compteur.</p>						
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 10%;"></th> <th style="width: 90%;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tel, courrier, fax, e-mail,</td> </tr> <tr> <td>C2</td> <td>Portail du distributeur EDF (SGE) « F390 – Raccordement RTC pour télérelevé [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tel, courrier, fax, e-mail,	C2	Portail du distributeur EDF (SGE) « F390 – Raccordement RTC pour télérelevé [C1-C4] »	<p>Références contractuelles</p> <p>Cahier des charges comptage de la CRE</p> <p>Contrat CARD</p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	Tel, courrier, fax, e-mail,						
C2	Portail du distributeur EDF (SGE) « F390 – Raccordement RTC pour télérelevé [C1-C4] »						

⁴ RTC ; Réseau téléphonique commuté

Fiche 390 B

Raccordement RTC pour télé-relevé	Transmission des données de relevé
-----------------------------------	------------------------------------

Cible : fournisseurs C3 et C4

<p>Description</p> <p>La prestation consiste à raccorder le compteur du client à une ligne RTC⁵ analogique afin de permettre de télé-relever les données de comptage.</p> <p>Les clients C3 et C4 non télé-relevés peuvent en effet demander cette prestation pour leurs besoins propres (exemple : suivre les courbes de charge à distance, rendre son compteur accessible).</p> <p>L'accès aux données de comptage nécessite une ligne dont l'usage est partagé entre le distributeur et le client selon des dispositions prévues au contrat (Contrat Unique). Cette ligne peut être dédiée au comptage ou partagée en fenêtre d'écoute avec un autre équipement téléphonique.</p> <p>L'activation de la ligne est réalisée et financée par le client.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Optionnel Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Optionnel Payant (coût réel / devis)</p>
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <p>-Raccordement du compteur sur une ligne téléphonique dédiée au compteur mise à disposition par le client Ou -Raccordement du compteur sur ligne téléphonique partagée en fenêtre d'écoute (pour les clients C4)</p> <p>- transmission des codes d'accès au fournisseur</p> <p>Prestations non comprises</p> <p>- Le remplacement du compteur s'il n'est pas télérelevable et s'il ne permet pas la fenêtre d'écoute (voir fiche 160, cas 2), sauf si le client a souscrit le relevé par courbe de charge</p>	<p>Prix</p> <p>106.00 €</p>

⁵ RTC ; Réseau téléphonique commuté

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>10 jours (sous réserve de la disponibilité du point de raccordement au RTC)</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>- Le client doit avoir mis à disposition d'EDF un point de raccordement téléphonique (dédié ou partagé) au droit du compteur - la prise en charge de l'abonnement téléphonique n'est pas comprise lorsque le télérelevé est réalisé par ligne dédiée au compteur</p>				
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" data-bbox="181 607 707 797"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C3-C4</td> <td>Portail du distributeur EDF (SGE) « F390 – Raccordement RTC pour télérelevé [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C3-C4	Portail du distributeur EDF (SGE) « F390 – Raccordement RTC pour télérelevé [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Cahier des charges comptage de la CRE Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C3-C4	Portail du distributeur EDF (SGE) « F390 – Raccordement RTC pour télérelevé [C1-C4] »				

Fiche 400

Vérification des protections HTA	Vérification d'appareils
----------------------------------	--------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 - C3

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande, il s'agit de vérifier les protections HTA sur l'installation client.</p> <p>Lorsque le distributeur diagnostique un dysfonctionnement des protections, il peut également en demander une vérification.</p> <p>Cette intervention peut nécessiter au préalable, sur demande, une intervention pour séparer l'installation du client du réseau (voir fiche 460).</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Nota : lorsque la vérification est demandée par le distributeur suite à dysfonctionnement, elle n'est pas facturée si les protections ne présentent pas d'anomalie.</p> <p>Le réglage avant la première mise en service de l'installation est systématiquement opéré par le distributeur et est facturé au titre du raccordement de l'installation (voir fiche P840).</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manœuvres et consignation selon délégation de responsabilité du chef d'établissement* - déplombage des équipements - installation / dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)* - vérification des circuits de protections y compris TC/TT - vérification des protections HTA (y compris protection wattmétrique homopolaire –Pwh-) et selon les cas réglage* - replombage - remise en exploitation - relevé d'index <p>*uniquement dans le cas où la prestation est réalisée par le distributeur</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: right;">460.38 €</p> <p>Si la vérification des protections est effectuée par un autre prestataire agréé, l'intervention obligatoire du distributeur est facturée :</p> <p style="text-align: right;">287.08 €</p> <p>Dans le cas où la vérification des protections HTA est associée à une vérification des protections des groupes électrogènes, consulter la fiche 415.</p>

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

<p><u>Prestations non comprises</u> -fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés -séparation du réseau si nécessaire -vérification des protections des installations contenant un appareil de production (ex : groupe électrogène avec protections de découplage). Cette vérification fait l'objet des fiches 410 et 415</p>							
<p><u>Standards de réalisation</u> Standard 1 : 2 jours pour contacter le client Standard 2 : 10 jours (sauf si une séparation du réseau est nécessaire)</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" data-bbox="185 887 746 1115"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2 – C3</td> <td>portail distributeur EDF (SGE) « F400 – Vérification des protections HTA [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tel, courrier, fax, e-mail	C2 – C3	portail distributeur EDF (SGE) « F400 – Vérification des protections HTA [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles et réglementaires</u> NF C18510 -NF C13-100 articles 434-3 et 435, 721 et 15. Décret 88-1056 du 14.11.1988 Contrat CARD Contrat GRD-F,</p>
	Accès						
C1	Tel, courrier, fax, e-mail						
C2 – C3	portail distributeur EDF (SGE) « F400 – Vérification des protections HTA [C1-C4] »						

Fiche 410

Vérification des protections de découplage des groupes électrogènes	Vérification d'appareils
---	--------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 – C5

<p>Description</p> <p>Cette prestation est proposée aux clients qui disposent d'un moyen de production d'électricité de secours.</p> <p>La prestation consiste à vérifier les équipements de protection de cette installation : protections de découplage, TC.</p> <p>Cette intervention peut nécessiter au préalable, sur demande, une intervention pour séparer les réseaux (voir fiche 460).</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - manœuvres et consignations selon délégation de responsabilité du chef d'établissement* - déplombage des équipements - installation / dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)* - vérification des TC - vérification des protections de découplage, et selon les cas réglage* - replombage - relevé d'index <p>*uniquement dans le cas où la prestation est réalisée par le distributeur</p> <p>Prestations non comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> -fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés -séparation du réseau si nécessaire 	<p>Prix</p> <p style="text-align: right;">592.88 €</p> <p>Si la vérification est effectuée par un autre prestataire agréé, l'intervention obligatoire du distributeur est facturée :</p> <p style="text-align: right;">287.08 €</p> <p>Dans le cas où la vérification des protections des groupes électrogènes est associée à une vérification des protections HTA, consulter la fiche 415.</p>
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard 1 : 2 jours pour contacter le client Standard 2 : 10 jours (sauf si une séparation du réseau est nécessaire)</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>Cette prestation concerne uniquement les clients qui n'ont pas de contrat d'injection pour l'énergie auto-produite. Pour ces clients, consulter le catalogue « Producteurs ».</p>

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

Canaux d'accès à la prestation		Références contractuelles et réglementaires
	Accès	
C1	Tel, courrier, fax, e-mail	NF C18510 -NF C13-100 articles 434-3 et 435, 721 et 15.
C2 – C4	portail distributeur EDF (SGE) « F410 – Vérification des protections de découplage des groupes électrogènes [C1-C4] »	Décret 88-1056 du 14.11.1988
C5	portail distributeur EDF (SGE) « F410 – Vérification des protections de découplage des groupes électrogènes [C5] »	Contrat CARD Contrat GRD-F

Fiche 415

Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage	Vérification d'appareils
---	-------------------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 - C3

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande, il s'agit de vérifier en une seule intervention les protections HTA et les protections de découplage de groupe électrogène du client.</p> <p>Cette intervention peut nécessiter au préalable, sur demande, une intervention pour séparer les réseaux (voir fiche 460).</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Nota : lorsque la vérification est demandée par le distributeur suite à dysfonctionnement, elle n'est pas facturée si les protections ne présentent pas d'anomalie.</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Manœuvres et consignation selon délégation de responsabilité du chef d'établissement* - déplombage des équipements - installation / dépose du matériel de vérification (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)* - vérification des circuits de protections y compris TC/TT - vérification des protections HTA (y compris Pwh) et selon les cas réglage* - vérification des protections de découplage et selon les cas, réglage - replombage - relevé d'index <p>*uniquement dans le cas où la prestation est réalisée par le distributeur</p> <p><u>Prestations non comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés -séparation du réseau si nécessaire 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">725.38 €</p> <p>Si la vérification complète des protections est effectuée par un autre prestataire agréé, l'intervention obligatoire du distributeur est facturée :</p> <p style="text-align: center;">353.33 €</p>

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 2 jours pour contacter le client Standard 2 : 10 jours (sauf si une séparation du réseau est nécessaire)</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Cette prestation concerne uniquement les clients qui n'ont pas de contrat d'injection pour l'énergie auto-produite. Pour ces clients, consulter le catalogue « Producteurs ».</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" data-bbox="185 566 746 831"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2 – C3</td> <td>portail distributeur EDF (SGE) « F415 – Vérification simultanée des protections HTA et découplage [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tel, courrier, fax, e-mail	C2 – C3	portail distributeur EDF (SGE) « F415 – Vérification simultanée des protections HTA et découplage [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles et réglementaires</u></p> <p>NF C18510 -NF C13-100 articles 434-3 et 435, 721 et 15. Décret 88-1056 du 14.11.1988</p> <p>Contrat CARD</p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	Tel, courrier, fax, e-mail						
C2 – C3	portail distributeur EDF (SGE) « F415 – Vérification simultanée des protections HTA et découplage [C1-C4] »						

Fiche 420 A

Autres vérifications	Vérification d'appareils
-----------------------------	---------------------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C3

<p><u>Description et prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Selon les cas</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 2 jours pour contact client Standard 2 : 10 jours</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seule une vérification métrologique complète des TC TT et étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2 – C3</td> <td>portail distributeur EDF (SGE) « F420 – autres vérifications [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tel, courrier, fax, e-mail	C2 – C3	portail distributeur EDF (SGE) « F420 – autres vérifications [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	Tel, courrier, fax, e-mail						
C2 – C3	portail distributeur EDF (SGE) « F420 – autres vérifications [C1-C4] »						

<u>OPTION 1</u> <u>VERIFICATION METROLOGIQUE</u> <u>DU COMPTEUR</u>	<u>OPTION 2</u> <u>VERIFICATION SUITE</u> <u>CHANGEMENT TC et/ou TT HTA</u>
<p><u>Description</u> A la demande, il s'agit de procéder à la vérification métrologique des compteurs en location ou propriété (contrôle in situ)</p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires) - vérification métrologique - contrôle de cohérence des TC - dépose des appareils de vérification - plombage / déplombage - relevé d'index <p>La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur.</p>	<p><u>Description</u> A la demande, il s'agit de procéder à un contrôle de la chaîne de mesure en HTA suite à changement TC / TT par le client, ou suite à une modification de couplage.</p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle de cohérence des TC - vérification du câblage des TC / TT - relevé d'index <p><u>Prestations non comprises</u> Fourniture et pose des TC / TT</p>
<p><u>Prix :</u> 242.89 €</p>	<p><u>Prix :</u> 141.62 €</p>

Fiche 420 B

Autres vérifications : vérification métrologique	Vérification d'appareils
---	-------------------------------------

Cible : Fournisseurs C4

<p>Description A la demande, il s'agit de procéder à la vérification métrologique des compteurs en location ou propriété (contrôle in situ)</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>La vérification métrologique n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le compteur.</p>				
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires) - vérification métrologique - contrôle de cohérence des TC - dépose des appareils de vérification - plombage / déplombage - relevé d'index 	<p>Prix</p> <p style="text-align: center;">242.89 €</p>				
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard 1 : 2 jours pour contact client Standard 2 : 10 jours</p>	<p>Clauses restrictives La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seul un étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.</p>				
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C4</td> <td>portail distributeur EDF (SGE) « F420 – autres vérifications [C1-C4] »</td> </tr> </table>		Accès	C4	portail distributeur EDF (SGE) « F420 – autres vérifications [C1-C4] »	<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès				
C4	portail distributeur EDF (SGE) « F420 – autres vérifications [C1-C4] »				

Fiche 420 C

Autres vérifications	Vérification d'appareils
-----------------------------	---------------------------------

Cible : Fournisseurs C5

<p><u>Description et prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Selon les cas</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Les vérifications ne sont pas facturées si un défaut est constaté sur le compteur.</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 2 jours pour contact client Standard 2 : 10 jours</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seul un étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi. Cette prestation peut être demandée via le portail d' Du distributeur EDF (SGE) « demandes diverses C5 ». Elle est facturée au coût réel.</p>
	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>

<u>OPTION 1</u> <u>VERIFICATION METROLOGIQUE DU</u> <u>COMPTEUR</u>	<u>OPTION 2</u> <u>VERIFICATION VISUELLE</u> <u>DU COMPTEUR</u>
<p><u>Description</u> A la demande, il s'agit de procéder à la vérification métrologique complète des compteurs en location ou propriété (contrôle in situ). Cette intervention nécessite la mise en place d'un outillage spécifique (étalon).</p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires) - vérification métrologique - dépose des appareils de vérification - relevé d'index - plombage / déplombage - rectification des données de consommation si nécessaire <p><u>Prix</u> 242.89 €</p> <p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet, Natop S6</p>	<p><u>Description</u> A la demande, il s'agit de procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage. Cette intervention ne nécessite pas d'outillage spécifique.</p> <p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement d'un agent technique - contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage - relevé d'index - rectification des données de consommation si nécessaire <p><u>Prix</u> 26.91€</p> <p><u>Canaux d'accès à la prestation</u> Disnet, Natop Y8 (contrôle appareils)</p>

Fiche 440

Interventions sur compteur en propriété client	Vérification d'appareils et entretien
---	--

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Les prestations proposées concernent les clients propriétaires de leur compteur.</p> <p>Les clients dont le compteur est en propriété (et qui souhaitent conserver ce régime), fournissent et installent eux-mêmes cet appareil.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p style="text-align: center;"><u>OPTION 1 :</u> <u>SYNCHRONISATION DU MATERIEL DE COMPTAGE</u></p> <p>La synchronisation du matériel de comptage pour les compteurs en propriété client est effectuée pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise à l'heure en cas de dérive - la mise à jour du calendrier - les changements d'heure légale (d'hiver / d'été) <p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Prix</u> Cette prestation est facturée annuellement à l'initiative du distributeur.</p> <p style="text-align: right;">22.97 €</p>	<p style="text-align: center;"><u>OPTION 2 :</u> <u>VERIFICATION METROLOGIQUE DU COMPTEUR</u></p> <p>La vérification métrologique du compteur peut être réalisée dans les conditions définies dans la fiche 420.</p>

<u>OPTION 3 :</u> <u>INTERVENTIONS DE COURTE DUREE</u>	<u>Références contractuelles</u>
<p>Les interventions de type :</p> <ul style="list-style-type: none">- changement de pile (non soudée)- changement de batterie- plombage- déplombage- activation de la télé-information- vérification de la télé-information- configuration des contacts clients- vérification des contacts tarifaires- ouverture de local <p>sont réalisées aux conditions de la fiche 940 (interventions de courte durée).</p>	<p>Contrat CARD</p> <p>Contrat GRD-F</p>

Fiche 460 A

Séparation de réseaux	Vérifications d'appareils
------------------------------	----------------------------------

Cible : Clients C1 Fournisseurs C2-C3
--

<p><u>Description</u></p> <p>Sur demande du client (C1), ou du fournisseur (C2-C3), le distributeur intervient pour mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.</p> <p>A l'issue de l'opération de séparation du réseau, le distributeur remet un document d'attestation de la séparation du réseau au chef d'établissement ou à son représentant. Une vérification des protections HTA peut s'avérer nécessaire (voir fiche 400).</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Principe</u> Prestation non facturée pendant les heures ouvrées.</p> <p><u>Type</u> <input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Intervention sur place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déplombage si nécessaire (selon demande du client) - manœuvre des interrupteurs pour assurer la continuité du réseau - ouverture des appareils d'alimentation du poste client - pose d'un cadenas pour les maintenir en position ouverte - remise d'une attestation de séparation du réseau <p>A l'issue des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle de l'installation (vérification visuelle des modifications techniques effectuées. Ex : calibre fusibles, TC ...) - récupération de l'attestation de séparation du réseau - suppression des cadenas - replombage si nécessaire - remise sous tension de l'installation et reprise du schéma normal d'exploitation <p><u>Prestations non comprises</u></p> <p>-vérification d'appareils (fiche 420)</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">Non facturé pendant les heures ouvrées.</p>

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 2 jours pour contacter le client</p> <p>Standard 2 : respect de la date convenue avec le client (un délai est nécessaire pour la coordination des différents interlocuteurs).</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Dans l'intérêt général et afin de limiter le nombre de coupures annuelles subies par les clients du réseau, le distributeur peut être amené à reporter ou à refuser une opération de séparation du réseau (certaines séparations du réseau nécessitent en effet de couper plusieurs clients).</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" data-bbox="185 674 746 904"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tél, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2 – C3</td> <td>portail distributeur EDF (SGE) « F460 – Séparation de réseau [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tél, courrier, fax, e-mail	C2 – C3	portail distributeur EDF (SGE) « F460 – Séparation de réseau [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles et réglementaires</u></p> <p>NF C13-100 NF C 18-500</p>
	Accès						
C1	Tél, courrier, fax, e-mail						
C2 – C3	portail distributeur EDF (SGE) « F460 – Séparation de réseau [C1-C4] »						

Fiche 460 B

Séparation de réseaux	Vérifications d'appareils
-----------------------	---------------------------

Cible : Clients C4-C5

<p><u>Description</u></p> <p>Sur demande du fournisseur, le distributeur intervient pour mettre hors tension l'installation du client, afin que ce dernier puisse procéder à son entretien ou à des travaux.</p> <p>En général, cette séparation est possible par intervention au niveau du coffret de coupure en limite de propriété , ou en tête de branchement.</p> <p>A l'issue de l'opération de séparation du réseau, le distributeur remet un document d'attestation de la séparation du réseau au chef d'établissement ou à son représentant.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Principe</u> Prestation non facturée pendant les heures ouvrées.</p> <p><u>Type</u> <input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Intervention sur place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déplombage si nécessaire (selon demande du client) - réalisation de la séparation (ouverture du sectionneur, retrait des fusibles, autre) - condamnation en position ouverte - remise d'une attestation de séparation du réseau <p>A l'issue des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - récupération de l'attestation de séparation du réseau - décondamnation - contrôle de l'installation (vérification visuelle des modifications techniques effectuées. Ex : calibre fusibles, TC ...) - replombage si nécessaire - remise sous tension de l'installation et reprise du schéma normal d'exploitation <p><u>Prestations non comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - vérification des protections des groupes électrogènes (fiche 410) - vérification d'appareils (fiche 420) 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">Non facturé pendant les heures ouvrées</p>

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 2 jours ouvrés pour contacter le client Standard 2 : respect de la date convenue avec le client</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Facturation des majorations pour interventions en dehors des heures ouvrées.</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" data-bbox="185 528 732 869"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C4</td> <td>portail distributeur EDF (SGE) « F460 – Séparation de réseau [C1-C4] »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td>portail distributeur EDF (SGE) « F460B – Séparation de réseau [C5] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C4	portail distributeur EDF (SGE) « F460 – Séparation de réseau [C1-C4] »	C5	portail distributeur EDF (SGE) « F460B – Séparation de réseau [C5] »	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>NF C 18-500 NF C 14-100</p>
	Accès						
C4	portail distributeur EDF (SGE) « F460 – Séparation de réseau [C1-C4] »						
C5	portail distributeur EDF (SGE) « F460B – Séparation de réseau [C5] »						

Fiche 500 A

Information sur incident en temps réel	Information réseau
---	---------------------------

Cible : Clients C1 à C3

<p><u>Description</u></p> <p>Le distributeur met à disposition des clients HTA les informations dont il dispose sur les incidents réseau HTA qui entraînent des interruptions de fourniture de plus de 3 minutes.</p> <p>Le distributeur propose les prestations suivantes :</p> <p><u>Pour tous les PDL HTA :</u> information sur les incidents en temps réel sur un serveur vocal interactif</p> <p><u>Pour les clients dont la puissance est supérieure à 2 MW :</u> Le distributeur appelle les clients par téléphone en début et en fin d'incident.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Type</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>-mise à disposition d'un numéro d'appel (serveur vocal) -appel des clients > 2 MW</p>	<p><u>Prix</u></p> <p>Non facturé.</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Message d'incident activé dans les 5 min suivant la signalisation de l'incident ; m à j sur serveur vocal dans les 15 min suivant chaque phase d'évolution de l'incident</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès : N° d'appel Sans objet.</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD Contrat GRD-F</p>

Fiche 500 B

Information sur incident en temps réel	Information réseau
---	---------------------------

Cible : Clients C4 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Pour tous les PDL BT le distributeur propose la prestation suivante : réponse sur les incidents du réseau HTA qui entraînent des interruptions de fourniture de plus de 3 minutes en temps réel sur un serveur vocal interactif (ou par un agent de permanence) (Standard 1)</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p>Type</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>mise à disposition d'un numéro d'appel (serveur vocal)</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">Non facturé.</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : Agent de permanence ou message d'incident activé dans les 5 min suivant la signalisation de l'incident ; m à j sur serveur vocal dans les 15 min suivant chaque phase d'évolution de l'incident.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Accès : N° d'appel</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>

Fiche 550

Information coupure pour travaux	Information réseau
---	---------------------------

Cible : Clients C1 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>Lorsque les contraintes techniques l'imposent, le distributeur peut être amené à effectuer des coupures.</p> <p>Pour les travaux ne présentant pas un caractère d'urgence, le distributeur prend contact avec les clients C1 à C3 afin de déterminer avec eux d'un commun accord la date des travaux.</p> <p>Pour les clients C4-C5, l'information est faite par voie d'affichage, voie de presse, ou par courrier.</p> <p>Nota : pour les clients prioritaires⁶, l'information est effectuée dès que des travaux peuvent fragiliser l'alimentation du client, même s'ils ne doivent pas entraîner de coupure.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appel téléphonique des clients C1 - informations de tous les clients concernés par la coupure par courrier ou par voie d'affichage 	<p><u>Prix</u></p> <p>Non facturé.</p>
<p><u>Standards de réalisation</u> (hors travaux urgents)</p> <p>Standard 1 : C1 : contact téléphonique préalable à la coupure</p> <p>Standard 2 : C1 à C5 : information écrite au moins 10 jours avant la coupure</p> <p>Standard 3 : pas plus de 2 coupures par an</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Sans objet.</p>	<p><u>Références contractuelles et réglementaires</u></p> <p>Arrêté ministériel du 5/7/90 Contrat CARD Contrat GRD-F</p>

⁶ Le critère « prioritaire » est déterminé par les préfetures

Fiche 600

Engagements qualité de fourniture	Prestations liées à la qualité de fourniture
-----------------------------------	--

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C3

<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Télérelevé ou - intervention sur place si nécessaire (bilan continuité) - analyse des données et envoi du bilan par courrier 	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Cette prestation s'adresse aux clients qui ont souscrit des engagements de qualité et/ou de continuité dans leur contrat. Les autres clients peuvent demander une analyse ponctuelle de la qualité de fourniture (voir fiche 620).</p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>C1 : Souscription dans le contrat. Pour modifier le contenu des engagements, ou modifier la périodicité des bilans, il est nécessaire de rédiger un avenant au contrat.</p> <p>C2 : portail du distributeur EDF (SGE) « F600 – Engagements qualité de fourniture [C1-C4] »</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD</p> <p>Contrat GRD-F</p>

OPTION 1 : BILAN ANNUEL DE CONTINUITE

Description

Le distributeur adresse au client, annuellement, un bilan de continuité. Les éléments communiqués sont :

- le nombre de coupures brèves et longues
- leurs motifs
- leur durée

Facturation

- De base
- Payant (forfait)
- Payant (coût réel / devis)

Prix

Bilan annuel : Non facturé
 Bilan semestriel : 214.81 € / an

Facturation mensuelle possible.

Standard

Standard 1 : envoi dans le mois qui suit la date anniversaire du contrat.

<u>OPTION 2</u> <u>ENGAGEMENT PERSONNALISE</u> <u>DE CONTINUITE</u>	<u>OPTION 3</u> <u>ENGAGEMENT PERSONNALISE</u> <u>DE QUALITE</u>
<p><u>Description</u> Cette option s'adresse au client qui a souscrit dans son contrat des engagements personnalisés portant sur le nombre de coupures brèves, ou le nombre global de coupure. Un bilan annuel complet, comportant les mêmes éléments que l'option 1, est adressé annuellement ou semestriellement. Ce bilan tient compte des engagements personnalisés.</p> <p><u>Facturation</u> <input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Prix</u> 22.08 € / mois (265 € / an)</p> <p>Supplément bilan semestriel : 214.81 € / an</p> <p>Facturation mensuelle.</p> <p><u>Standard</u> Standard 2 : envoi dans le mois qui suit la date anniversaire de l'engagement.</p>	<p><u>Description</u> Cette option s'adresse au client qui a souscrit dans son contrat des engagements personnalisés portant sur les creux de tension. Un bilan annuel complet, comportant les mêmes éléments que l'option 1, est adressé annuellement ou semestriellement. Ce bilan tient compte des engagements personnalisés.</p> <p><u>Facturation</u> <input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p><u>Prix</u> 86.8 € / mois soit 1041.56 € / an</p> <p>Supplément bilan semestriel : 214.81 € / an</p> <p>Facturation mensuelle.</p> <p><u>Standard</u> Standard 2 : envoi dans le mois qui suit la date anniversaire de l'engagement.</p>

Fiche 620

Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	Autres prestations
---	---------------------------

Cible : segments C1 à C5

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande du client ou de son fournisseur, le distributeur effectue une analyse ponctuelle de la qualité de fourniture.</p> <p>Cette prestation ne s'applique pas aux clients avec engagement personnalisé de qualité ; par contre, elle est proposable aux clients qui auraient un engagement continuité mais pas d'engagement qualité, et aux clients sans engagement.</p> <p>Il s'agit de déterminer si une perturbation provient du réseau ou bien de l'installation intérieure du client.</p> <p>A l'issue de la période d'enregistrement (de 1 à 4 semaines selon que le phénomène est aléatoire ou récurrent), Du distributeur EDF adresse un compte rendu au fournisseur.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p>Payant si les perturbations ne proviennent pas du réseau public, ou si elles en proviennent à un niveau inférieur au seuil défini dans le contrat.</p> <p><u>Type</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Optionnel Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Optionnel Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>- Déplacement pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pose et programmation des analyseurs réseau - dépose des analyseurs réseau <p>-Analyse des résultats, rédaction et envoi du bilan.</p> <p>Non compris :</p> <p>Recherche de l'origine précise de la perturbation sur l'installation du client</p>	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: right;">955.10 €</p>
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 2 jours pour contact client Standard 2 : Respect de la date convenue avec le client</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Cette prestation n'est pas proposée aux clients qui ont souscrit des engagements de qualité, les mesures proposées ici étant comprises dans leur contrat (voir fiche 600).</p>

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

Canaux d'accès à la prestation		Références contractuelles
	Accès	
C1	Tél, courrier, fax, e-mail	Contrat GRD-F
C2 – C4	portail distributeur EDF (SGE) « F620 – Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture [C1-C4] »	Contrat CARD
C5	portail distributeur EDF (SGE) « F620 – Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture [C5] »	

Fiche 700

RV téléphonique pour analyse technique	Analyse technique
---	--------------------------

Cible : Fournisseurs C5

<p><u>Description</u></p> <p>Certaines demandes client nécessitent une analyse technique et la prise de conseils et d'explication auprès du distributeur.</p> <p>Dans ce cas, un RDV téléphonique peut être pris auprès du distributeur, qui appelle le client pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fournir des explications techniques - déterminer à qui incombe le paiement des travaux - dans les cas simples, évaluer le budget nécessaire à la réalisation technique envisagée, et établir un devis par téléphone si le client décide de passer commande - Dans les cas complexes, renseigner le client sur le coût de certains actes (ex : ouverture de tranchée ...) <p>Selon le degré de complexité de la demande exprimée, le distributeur détermine si une visite sur place est nécessaire ou non pour établir le devis.</p> <p>Ce rendez-vous est proposé au fournisseur pour les clients rattachés à son périmètre.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - appel téléphonique par le distributeur - fourniture d'informations techniques - évaluation du coût total du projet ou d'éléments particuliers - établissement d'un devis par téléphone, selon les cas - déplacement d'un technicien sur place si nécessaire - envoi du devis 	<p><u>Prix</u></p> <p>Non facturé</p>

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

<p><u>Standards de réalisation</u> Standard 1 : RDV téléphonique sous 5 jours maximum.</p> <p>Standard 2 : Devis envoyé sous 10 jours (à partir de l'appel téléphonique)</p> <p>Standard 3 : pour les raccordements, consulter la fiche 840.</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <p>Portail du distributeur EDF (SGE) « M002 – Demandes diverses [C5] »</p>	<p><u>Références contractuelles</u></p>

Fiche 800 A

Branchement provisoire pour chantier | **Raccordement**

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2 à C3

<p>Description</p> <p>Le branchement provisoire ne pourra être réalisé que dans la mesure où le client (C1-C3) dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité. Le distributeur assure le raccordement physique au réseau à des conditions financières définies réglementairement.</p> <p>Sont comprises les interventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension et renforcement du réseau - Branchement - Pose compteur - Mise en service (suppose que le client ait souscrit un contrat avec un fournisseur) - Relevé d'index - Dépose branchement <p>Préalablement à l'envoi du devis, une visite sur place est nécessaire. Dans certains cas simples toutefois, le devis pourra être établi suite à un RDV téléphonique.</p>	<p>Facturation</p> <p><u>Principe</u> Prestation sur devis. Le paiement total est exigé au moment du devis.</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>
<p>Prestations élémentaires comprises</p>	<p>Prix</p> <p>Sur devis</p>
<p>Standards de réalisation</p> <p><u>DEVIS</u> <u>Cas simples⁷</u> : Standard 1 : Envoi sous 10 jours du devis de raccordement et un planning type</p> <p><u>Cas complexes⁸</u> : Standard 2 : Envoi sous 6 semaines calendaires de l'étude exploratoire Standard 3 : Envoi sous 3 mois calendaires de la proposition commerciale (convention et devis)</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>La mise en service d'un branchement provisoire est conditionnée à la signature d'une lettre qui indique clairement la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 1 an sauf chantier longue durée).</p>

⁷ Qualité standard, client avec installation non perturbatrice, pas d'exigence de secours, puissance compatible avec la capacité d'accueil du réseau

⁸ autres cas, nécessitant des études approfondies

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

<u>TRAVAUX</u>									
Standard 4 (tous les cas) : Mise en service effectuée à la date négociée à l'issue des travaux (C1 à C4)									
<u>Canaux d'accès à la prestation</u>	<u>Références contractuelles et réglementaires</u>								
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tél ligne 3, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2 – C3</td> <td>Portail distributeur EDF (SGE) « F800 – Branchement provisoire pour chantier [C1-C4] »</td> </tr> <tr> <td>Tiers</td> <td>Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tél ligne 3, courrier, fax, e-mail	C2 – C3	Portail distributeur EDF (SGE) « F800 – Branchement provisoire pour chantier [C1-C4] »	Tiers	Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité	Contrat CARD Contrat GRD-F NF C 14.100 Article 23 des cahiers des charges de concession
	Accès								
C1	Tél ligne 3, courrier, fax, e-mail								
C2 – C3	Portail distributeur EDF (SGE) « F800 – Branchement provisoire pour chantier [C1-C4] »								
Tiers	Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité								

Fiche 800 B

Branchement provisoire pour chantier	Raccordement
---	---------------------

Cible : Fournisseurs C4 - C5

<p>Description</p> <p>Le forfait proposé correspond au branchement de l'installation provisoire sur le réseau existant⁹, se situant à proximité immédiate, et disposant d'une puissance d'alimentation suffisante.</p> <p>Le forfait couvre l'ensemble des opérations de branchement / débranchement. Il ne comprend pas les travaux plus importants d'extension, de renforcement ou de mutation de transformateur, etc.</p> <p>Le client doit fournir le coffret de branchement aux normes en vigueur, le panneau de comptage amovible, le câble de liaison coffret de comptage - réseau, le coupe-circuit et le disjoncteur.</p> <p>Le distributeur se charge de la mise en place du compteur dans le coffret et de son retrait lors de l'arrêt de la fourniture.</p> <p>Dans le cas où le client ne peut fournir ces matériels, le distributeur pourra lui proposer de les louer (selon disponibilités).</p> <p>Le branchement provisoire peut être réalisé dans la mesure où le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Autres travaux éventuels : sur devis au coût réel.</p> <p>Le paiement total est exigé avant mise en service.</p>										
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement d'un agent technique pour le branchement et le débranchement - raccordement du câble de branchement au réseau ou au coffret, à la borne - mise en place des éléments constitutifs du branchement - pose d'un compteur - mise en service - relevé - dépose du compteur et branchement 	<p>Prix</p> <p>Forfaits hors heures majorées</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">Brcht prov. non fixe Isolé</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">184.77 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Brcht prov. non fixe Groupé/prix unitaire</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">110.86 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Brcht prov non fixe sur terrain prééquipé isolé</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">127.09 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Brcht prov non fixe sur terrain prééquipé groupé/prix unitaire</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">76.61 €</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">Brcht prov. fixe Isolé</td> <td style="text-align: right; padding: 2px;">61.29 €</td> </tr> </table>	Brcht prov. non fixe Isolé	184.77 €	Brcht prov. non fixe Groupé/prix unitaire	110.86 €	Brcht prov non fixe sur terrain prééquipé isolé	127.09 €	Brcht prov non fixe sur terrain prééquipé groupé/prix unitaire	76.61 €	Brcht prov. fixe Isolé	61.29 €
Brcht prov. non fixe Isolé	184.77 €										
Brcht prov. non fixe Groupé/prix unitaire	110.86 €										
Brcht prov non fixe sur terrain prééquipé isolé	127.09 €										
Brcht prov non fixe sur terrain prééquipé groupé/prix unitaire	76.61 €										
Brcht prov. fixe Isolé	61.29 €										

⁹ Le forfait ne couvre pas la création d'un départ spécifique sur le tableau BT du poste HTA / BT.

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

Non compris : location coffret, majorations pour réalisation hors heures ouvrées, travaux éventuels (notamment extension, renforcement de réseau).	Brcht prov. Fixe Groupé/prix unitaire	36.77 €								
	Location coffret équipé (C5) (forfait de 1 à 30 jours)	15 € / mois								
	Location coffret équipé (C4) (forfait de 1 à 30 jours)	30.31 € / mois								
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 10 jours Standard 2 (Express) : 2 jours (non proposé dans le cas où les travaux seraient nécessaires (extension ou renforcement du réseau, mutation de transformateur))</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>La mise en service d'un branchement provisoire est conditionnée à la signature d'une lettre qui indique clairement la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 1 an sauf chantier longue durée).</p> <p>Location du compteur selon disponibilités.</p>									
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C4</td> <td>portail distributeur EDF (SGE) « F800 – Branchement provisoire pour chantier [C1-C4] »</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>portail distributeur EDF (SGE) « F800 – Branchement provisoire pour chantier [C5] »</td> </tr> <tr> <td>Tiers</td> <td>Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C4	portail distributeur EDF (SGE) « F800 – Branchement provisoire pour chantier [C1-C4] »	C5	portail distributeur EDF (SGE) « F800 – Branchement provisoire pour chantier [C5] »	Tiers	Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité	<p><u>Références contractuelles et réglementaires</u></p> <p>NFC 14.100</p> <p>Article 23 des cahiers des charges de concession</p>	
	Accès									
C4	portail distributeur EDF (SGE) « F800 – Branchement provisoire pour chantier [C1-C4] »									
C5	portail distributeur EDF (SGE) « F800 – Branchement provisoire pour chantier [C5] »									
Tiers	Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité									

Fiche 820

Branchement forain, marché, manifestations publiques	Raccordement
---	---------------------

Cible : Fournisseurs C4 - C5

<p><u>Description</u></p> <p>Le forfait proposé correspond au branchement de l'installation provisoire sur le réseau existant¹⁰, se situant à proximité immédiate, et disposant d'une puissance d'alimentation suffisante.</p> <p>Le forfait couvre l'ensemble des opérations de branchement / débranchement. Il ne comprend pas les travaux plus importants d'extension, de renforcement ou de mutation de transformateur, etc. Le client doit fournir le coffret de branchement aux normes en vigueur, le panneau de comptage amovible, le câble de liaison coffret de comptage - réseau, le coupe-circuit et le disjoncteur. Le distributeur se charge de la mise en place du compteur dans le coffret et de son retrait lors de l'arrêt de la fourniture. Dans le cas où le client ne peut fournir ces matériels, le distributeur pourra lui proposer de les louer (selon disponibilités).</p> <p>La mise en service peut être réalisée dans la mesure où le client dispose d'un contrat avec un fournisseur d'électricité.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><u>Principe</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Autres travaux éventuels : sur devis au coût réel. Le paiement total est exigé avant mise en service.</p>								
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement d'un agent technique pour le branchement et le débranchement - raccordement du câble de branchement au réseau ou au coffret, à la borne - mise en place des éléments constitutifs du branchement - pose d'un compteur - mise en service - relevé - dépose du compteur et branchement 	<p><u>Prix</u></p> <p>Forfaits hors heures majorées</p> <table border="1"> <tr> <td>Brcht prov. non fixe Isolé</td> <td style="text-align: right;">184.77 €</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov. non fixe Groupé/prix unitaire</td> <td style="text-align: right;">110.86 €</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov non fixe sur terrain pré-équipé isolé</td> <td style="text-align: right;">127.09 €</td> </tr> <tr> <td>Brcht prov non fixe sur terrain pré-équipé groupé/prix unitaire</td> <td style="text-align: right;">76.61 €</td> </tr> </table>	Brcht prov. non fixe Isolé	184.77 €	Brcht prov. non fixe Groupé/prix unitaire	110.86 €	Brcht prov non fixe sur terrain pré-équipé isolé	127.09 €	Brcht prov non fixe sur terrain pré-équipé groupé/prix unitaire	76.61 €
Brcht prov. non fixe Isolé	184.77 €								
Brcht prov. non fixe Groupé/prix unitaire	110.86 €								
Brcht prov non fixe sur terrain pré-équipé isolé	127.09 €								
Brcht prov non fixe sur terrain pré-équipé groupé/prix unitaire	76.61 €								

¹⁰ Le forfait ne couvre pas la création d'un départ spécifique sur le tableau BT du poste HTA / BT.

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

Non compris : location coffret, majorations pour réalisation hors heures ouvrées, travaux éventuels (notamment extension, renforcement de réseau).	Brcht prov. fixe Isolé	61.29 €							
	Brcht prov. Fixe Groupé/prix unitaire	36.77 €							
	Location coffret équipé (C5) (forfait de 1 à 30 jours)	15 € / mois							
	Location coffret équipé TC compris (C4) (forfait de 1 à 30 jours)	30.31 € / mois							
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 10 jours</p> <p>Standard 2 (Express) : 2 jours (non proposé dans le cas où les travaux seraient nécessaires (extension ou renforcement du réseau, mutation de transformateur))</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Le paiement total est exigé avant les travaux.</p> <p>Des majorations sont appliquées si le client demande une intervention en dehors des heures ouvrées.</p> <p>La mise en service d'un branchement provisoire est conditionnée à la signature d'une lettre qui indique clairement la date limite au-delà de laquelle la fourniture sera interrompue (maximum 28 jours).</p> <p>Location coffret selon disponibilités.</p>								
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C4</td> <td>Portail distributeur EDF (SGE) « F820 – Branchement forain, marché, manifestations publiques [C1-C4] »</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>Portail distributeur EDF (SGE) « F820 – Branchement forain, marché, manifestations publiques [C5] »</td> </tr> <tr> <td>Tiers</td> <td>Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C4	Portail distributeur EDF (SGE) « F820 – Branchement forain, marché, manifestations publiques [C1-C4] »	C5	Portail distributeur EDF (SGE) « F820 – Branchement forain, marché, manifestations publiques [C5] »	Tiers	Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité	<p><u>Références contractuelles</u></p>
	Accès								
C4	Portail distributeur EDF (SGE) « F820 – Branchement forain, marché, manifestations publiques [C1-C4] »								
C5	Portail distributeur EDF (SGE) « F820 – Branchement forain, marché, manifestations publiques [C5] »								
Tiers	Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité								

Fiche 840

Raccordement	Raccordement
---------------------	---------------------

Cible : Clients C1 / Clients C2 à C5 / Fournisseurs C2 à C5
--

<p><u>Description</u></p> <p>Tout prospect¹¹ qui le demande, en passant ou non par un fournisseur, est raccordé en électricité. Le distributeur assure son raccordement physique au réseau à des conditions financières définies réglementairement.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (devis)</p> <p>Facturation auprès du client final.</p> <p>Paiement d'un acompte de 50 % du montant du devis à la commande, le solde devant être réglé à la fin des travaux</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>La prestation peut comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'extension et le renforcement du réseau - Le branchement - Le raccordement sur BT / réducteur - le réglage des protections <p>Il peut arriver que les conditions de raccordement nécessitent une étude complexe. Dans ce cas, une visite sur place est nécessaire.</p> <p>La mise en service fait l'objet de la fiche N° 100 A et 100 B.</p>	<p><u>Prix</u></p> <p>Sur devis</p>

¹¹ Promoteur, propriétaire, ...

<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p style="text-align: center;"><u>DEVIS</u></p> <p>Cas simples¹² : Standard 1 : Envoi sous 10 jours (à réception de la totalité des éléments techniques) du devis de raccordement et un planning type,</p> <p>Cas complexes¹³ : Standard 2 : Envoi de la proposition technique et financière (convention et devis) – (à réception de la totalité des éléments techniques) C1-C4 : 3 mois calendaires C5 : 6 semaines calendaires</p> <p style="text-align: center;"><u>TRAVAUX</u></p> <p>Standard 4 (tous les cas) : Fin des travaux à la date négociée</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>L'opération finale de mise en service est effectuée aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présence du certificat de conformité - le point de livraison est rattaché au périmètre d'un fournisseur <p>Elle fait l'objet de la fiches N°100.</p>										
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>C1</td> <td>Tél ligne 3 (accueil distributeur EDF), courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td>C2 – C4</td> <td>portail distributeur EDF « F840 - Raccordement [C1-C4] »</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td>portail distributeur EDF « F840 - Raccordement [C5] »</td> </tr> <tr> <td>Tiers</td> <td>Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tél ligne 3 (accueil distributeur EDF), courrier, fax, e-mail	C2 – C4	portail distributeur EDF « F840 - Raccordement [C1-C4] »	C5	portail distributeur EDF « F840 - Raccordement [C5] »	Tiers	Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD</p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès										
C1	Tél ligne 3 (accueil distributeur EDF), courrier, fax, e-mail										
C2 – C4	portail distributeur EDF « F840 - Raccordement [C1-C4] »										
C5	portail distributeur EDF « F840 - Raccordement [C5] »										
Tiers	Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité										

¹² Qualité standard, client avec installation non perturbatrice, pas d'exigence de secours, puissance compatible avec la capacité d'accueil du réseau

¹³ autres cas, nécessitant des études approfondies

Fiche 860

Déplacement de compteur / Déplacement et modification de branchement	Raccordement et modification de branchement
---	--

Cible : Clients C1 / Clients C2 à C5 / Fournisseurs C2 à C5

<p>Description</p> <p>A la demande du propriétaire du local ou de son mandataire, le distributeur procède au déplacement d'un compteur ou d'un branchement, ou à la modification d'un branchement.</p> <p>Cette demande fait généralement suite à un RDV téléphonique (ou à une visite sur place dans les cas complexes¹⁴).</p>	<p>Facturation</p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (devis)</p> <p>Paiement d'un acompte de 50 % du montant du devis à la commande, le solde devant être réglé à la fin des travaux</p>										
<p>Prestations élémentaires incluses</p> <p>Sur devis</p>	<p>Prix</p> <p>Sur devis</p>										
<p>Standards de réalisation</p> <p>Standard 1 : Devis envoyé sous 10 jours Standard 2 : respect de la date convenue avec le client (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires).</p>	<p>Clauses restrictives</p>										
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>Tél ligne 3 (accueil du distributeur EDF), courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 – C4</td> <td>Portail du distributeur EDF « F860 – Déplacement de compteur / déplacement et modification de branchement [C1-C4] »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td>Portail du distributeur EDF « F860 – Déplacement de compteur / déplacement et modification de branchement [C5] »</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Tiers</td> <td>Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tél ligne 3 (accueil du distributeur EDF), courrier, fax, e-mail	C2 – C4	Portail du distributeur EDF « F860 – Déplacement de compteur / déplacement et modification de branchement [C1-C4] »	C5	Portail du distributeur EDF « F860 – Déplacement de compteur / déplacement et modification de branchement [C5] »	Tiers	Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité	<p>Références contractuelles</p>
	Accès										
C1	Tél ligne 3 (accueil du distributeur EDF), courrier, fax, e-mail										
C2 – C4	Portail du distributeur EDF « F860 – Déplacement de compteur / déplacement et modification de branchement [C1-C4] »										
C5	Portail du distributeur EDF « F860 – Déplacement de compteur / déplacement et modification de branchement [C5] »										
Tiers	Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité										

¹⁴ Voir fiche 700.

Fiche 870

Déplacement d'ouvrages autres que compteur ou branchement	Raccordement et modification de branchement
--	--

Cible : Clients C1 Clients C2 à C5 / Fournisseurs C2 à C5 Tiers
--

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande d'un tiers qui n'est pas l'usager¹⁵, le distributeur procède au déplacement d'un ouvrage.</p> <p>Cette demande fait généralement suite à un RDV téléphonique (ou à une visite sur place dans les cas complexes¹⁶).</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p>Prestation sur devis. Dans certaines conditions, les travaux ne sont pas facturés au demandeur (ex : cas de privation de jouissance, droit de bâtir ou de clore, modification de voirie)</p> <p><u>Type</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Facturation auprès du demandeur</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <p>Sur devis</p>	<p><u>Prix</u></p> <p>Sur devis</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : Devis envoyé sous 10 jours. Standard 2 : respect de la date convenue avec le client (sous réserve de l'obtention des autorisations administratives éventuellement nécessaires).</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Le client final doit avoir réglé la totalité du montant des travaux avant la remise en service.</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>Tél ligne 3 (accueil distributeur EDF), courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 – C4</td> <td>Portail distributeur EDF « F870 – Déplacement d'ouvrages autres que compteur ou branchement [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tél ligne 3 (accueil distributeur EDF), courrier, fax, e-mail	C2 – C4	Portail distributeur EDF « F870 – Déplacement d'ouvrages autres que compteur ou branchement [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles</u></p>
	Accès						
C1	Tél ligne 3 (accueil distributeur EDF), courrier, fax, e-mail						
C2 – C4	Portail distributeur EDF « F870 – Déplacement d'ouvrages autres que compteur ou branchement [C1-C4] »						

¹⁵ Mairie, voisin, ligue de protection des oiseaux ...

¹⁶ Voir fiche 840.

CATALOGUE DES PRESTATIONS DU DISTRIBUTEUR EDF
PROPOSEES AUX CLIENTS ET FOURNISSEURS D'ELECTRICITE

C5	Portail distributeur EDF « F870 – Déplacement d'ouvrages autres que compteur ou branchement [C5] »	
Tiers	Tél : ligne Accueil Raccordement Électricité	

Fiche 880

Suppression du raccordement	Raccordement et modification de branchement
------------------------------------	--

**Cible : Propriétaire de l'installation
Tiers**

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande du propriétaire de l'installation, d'une autorité administrative ou judiciaire, le distributeur procède à la suppression du raccordement de l'installation.</p> <p>La suppression du raccordement peut également être réalisée à l'initiative du distributeur et aux frais du propriétaire, notamment si l'installation est dangereuse, abandonnée, ou génératrice de perturbations sur le réseau.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input type="checkbox"/> Payant (forfait) <input checked="" type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>L'intervention est facturée au propriétaire de l'installation, ou à l'autorité administrative ou judiciaire.</p>
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise hors tension de l'installation - Dépose de la partie de réseau nécessaire - Dépose du compteur 	<p><u>Prix</u></p> <p>Sur devis.</p>

<u>Standards de réalisation</u>	<u>Clauses restrictives</u>								
<p>Standard 1 : 2 jours pour contact interlocuteur</p> <p>Standard 2 : respect de la date convenue avec l'interlocuteur</p>	<p>Cette fiche ne concerne pas les branchements provisoires dont la dépose est incluse dans les devis (fiches 800 et 820).</p> <p>Avant de procéder à la suppression du raccordement, et en dehors des cas de danger grave et imminent ou de trouble, le distributeur vérifiera qu'aucun contrat de consommation n'existe sur le point de livraison.</p>								
<u>Canaux d'accès à la prestation</u>	<u>Références contractuelles</u>								
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fournisseurs C2-C4</td> <td>Portail du distributeur EDF (SGE) « F880 – Dé-raccordement [C1-C4] »</td> </tr> <tr> <td>Fournisseurs C5</td> <td>Portail du distributeur EDF (SGE) « F880 – Dé-raccordement [C5] »</td> </tr> <tr> <td>Tiers</td> <td>Tél ligne 3 (Accueil Raccordement Électricité)</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	Fournisseurs C2-C4	Portail du distributeur EDF (SGE) « F880 – Dé-raccordement [C1-C4] »	Fournisseurs C5	Portail du distributeur EDF (SGE) « F880 – Dé-raccordement [C5] »	Tiers	Tél ligne 3 (Accueil Raccordement Électricité)	<p>Convention de raccordement</p> <p>Contrat CARD</p>
	Accès								
Fournisseurs C2-C4	Portail du distributeur EDF (SGE) « F880 – Dé-raccordement [C1-C4] »								
Fournisseurs C5	Portail du distributeur EDF (SGE) « F880 – Dé-raccordement [C5] »								
Tiers	Tél ligne 3 (Accueil Raccordement Électricité)								

Fiche 900

Modification des codes d'accès	Autres prestations
--------------------------------	--------------------

Cible : Clients C1 / Clients C2 à C4 / Fournisseurs C2 à C4

<p><u>Description</u></p> <p>Afin de préserver la confidentialité de ses données, le client peut à tout moment demander la modification des codes d'accès à ses compteurs.</p> <p>Pour les clients en contrat unique, le fournisseur doit être expressément mandaté pour effectuer cette demande.</p> <p>Nota : lors du changement de fournisseur, la modification des codes d'accès n'est pas facturée. (Consulter la fiche 130).</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p>Type</p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - modification des paramétrages du comptage - transmission des codes d'accès au client (CARD) ou au fournisseur <p>intervention éventuelle pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - relevé d'index - remplacement des mémoires des compteurs 	<p><u>Prix</u></p> <p>84.74 €</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>10 jours</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p> <p>Prestation proposée uniquement sur les compteurs électroniques télé-relevables</p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>Tél ligne 3 (accueil du distributeur EDF), courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2 – C3</td> <td>Portail du distributeur EDF (SGE) « F900 – Modification des codes d'accès [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tél ligne 3 (accueil du distributeur EDF), courrier, fax, e-mail	C2 – C3	Portail du distributeur EDF (SGE) « F900 – Modification des codes d'accès [C1-C4] »	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat CARD</p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C1	Tél ligne 3 (accueil du distributeur EDF), courrier, fax, e-mail						
C2 – C3	Portail du distributeur EDF (SGE) « F900 – Modification des codes d'accès [C1-C4] »						

Fiche 920

Enquête	Autres prestations
----------------	---------------------------

Cible : Fournisseurs C2 - C5

<p><u>Description</u></p> <p>A la demande du fournisseur, un technicien se rend chez le client et vérifie qu'il n'y a pas d'utilisation frauduleuse de l'installation.</p>	<p><u>Facturation</u></p> <p><input type="checkbox"/> De base <input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait) <input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p>						
<p><u>Prestations élémentaires comprises</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - déplacement d'un agent technique - enquête sur place - relevé d'index 	<p><u>Prix</u></p> <p style="text-align: center;">C5 : 22.53 € Autres segments : 75.08 €</p>						
<p><u>Standards de réalisation</u></p> <p>Standard 1 : 10 jours Standard 2 (Express) : 5 jours</p>	<p><u>Clauses restrictives</u></p>						
<p><u>Canaux d'accès à la prestation</u></p> <table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">Accès</td> </tr> <tr> <td>C2- C4</td> <td style="text-align: center;">Portail du distributeur EDF (SGE) « F920 - Enquête [C1-C4] »</td> </tr> <tr> <td>C5</td> <td style="text-align: center;">Disnet Natop Y9</td> </tr> </table>		Accès	C2- C4	Portail du distributeur EDF (SGE) « F920 - Enquête [C1-C4] »	C5	Disnet Natop Y9	<p><u>Références contractuelles</u></p> <p>Contrat GRD-F</p>
	Accès						
C2- C4	Portail du distributeur EDF (SGE) « F920 - Enquête [C1-C4] »						
C5	Disnet Natop Y9						

Fiche 940 A

Intervention de courte durée	Autres prestations
------------------------------	--------------------

Cible : Clients C1 / Fournisseurs C2-C4

<p>Description</p> <p>A la demande, le distributeur intervient pour réaliser une intervention de courte durée (< 15 mn).</p> <p>Par exemple, pour tous les compteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - activation de la télé-information - vérification de la télé-information - configuration des contacts clients - vérification des contacts tarifaires - ouverture de local - explication sur le fonctionnement du compteur - ... etc. <p>Exemples pour les compteurs en propriété client :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plombage - déplombage - changement de pile (non soudée) - changement de batterie - ... etc 	<p>Facturation</p> <p>Type</p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>Pour les compteurs en location, la vérification du contact tarifaire ou de la télé-information ne sera pas facturée si un défaut était constaté lors de l'intervention.</p>						
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <p>Selon demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement d'un agent technique - Réalisation de la prestation demandée <p>Prestations élémentaires non comprises</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture des matériels ou composants (ex : batterie, pile, etc). 	<p>Prix</p> <p>87.23 €</p>						
<p>Standards de réalisation</p> <p>10 jours</p>	<p>Clauses restrictives</p> <p>Le distributeur n'est pas en mesure de remplacer les piles soudées au compteur. Le client doit retourner le compteur au constructeur.</p>						
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C1</td> <td>Tel, courrier, fax, e-mail</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">C2-C4</td> <td>Portail du distributeur EDF (SGE) « F940A – Intervention de courte durée [C1-C4] »</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C1	Tel, courrier, fax, e-mail	C2-C4	Portail du distributeur EDF (SGE) « F940A – Intervention de courte durée [C1-C4] »	<p>Références contractuelles</p> <p>Contrat CARD</p>
	Accès						
C1	Tel, courrier, fax, e-mail						
C2-C4	Portail du distributeur EDF (SGE) « F940A – Intervention de courte durée [C1-C4] »						

Fiche 940 B

Intervention de courte durée	Autres prestations
------------------------------	--------------------

Cible : Fournisseurs C5

<p>Description</p> <p>A la demande, le distributeur intervient pour réaliser une intervention de courte durée, (< 10 mn) de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> - activation de la télé-information - vérification de la télé-information - configuration des contacts clients - vérification des contacts tarifaires - ouverture de local - explication sur le fonctionnement du compteur - ... etc. 	<p>Facturation</p> <p>Type</p> <p><input type="checkbox"/> De base</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Payant (forfait)</p> <p><input type="checkbox"/> Payant (coût réel / devis)</p> <p>La vérification du contact tarifaire ou de la télé-information ne sera pas facturée si un défaut était constaté lors de l'intervention.</p>				
<p>Prestations élémentaires comprises</p> <p>Selon demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déplacement d'un agent technique - Réalisation de la prestation demandée 	<p>Prix</p> <p>22.53 €</p>				
<p>Standards de réalisation</p> <p>10 jours</p>	<p>Clauses restrictives</p>				
<p>Canaux d'accès à la prestation</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;"></th> <th style="text-align: center;">Accès</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">C5</td> <td style="text-align: center;">Disnet Natop Z1 ou Z8 Selon les cas + Z9 si express préciser la demande dans la zone commentaire</td> </tr> </tbody> </table>		Accès	C5	Disnet Natop Z1 ou Z8 Selon les cas + Z9 si express préciser la demande dans la zone commentaire	<p>Références contractuelles</p>
	Accès				
C5	Disnet Natop Z1 ou Z8 Selon les cas + Z9 si express préciser la demande dans la zone commentaire				

Modifications effectuées par rapport à la version du 1^{er} avril 2006

Nature de la modification	Partie du catalogue concernée
Prise en compte de la Décision du 19 juillet 2007 approuvant la proposition tarifaire relative aux prestations annexes à l'utilisation des réseaux publics d'électricité (publié au JO du 3 août 2007).	Fiche 120 B Fiches 140 A et 140 B Fiche 200 B Tableau de synthèse des prix Tableau des autres frais
Précision sur la segmentation des cibles concernées par les différents prestations	Structure des fiches
Mise à jour des canaux d'accès (SGE et Disco) et simplification des références contractuelles.	Toutes fiches
Mise à jour du délai maximal d'alimentation dans le cadre d'un branchement forain, marché, manifestation publique	Fiche 820
Modification du nom de la prestation en « suppression du raccordement » (au lieu de « dé-raccordement »)	Fiche 880